



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(DEC)/MED WG 183/7
31 mai 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL

Venise, Italie, 28 au 31 mai 2001

RAPPORT

RÉUNION DES COORDONNATEURS NATIONAUX POUR LE MED POL

TABLE DES MATIERES

	No. Page
Rapport	1-26
Annexe I : Liste des participants	
Annexe II : Ordre du jour	
Annexe III : Recommandations proposées	
Annexe IV : Activités proposées pour l'exercice biennal 2002-2003	

Introduction

1. La réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL s'est tenue au Centre de conférences de Future Centre Telecom Italia Lab, à Venise (Italie), du 28 au 31 mai 2001. La réunion était en partie parrainée par l'association «Amici per Vita» en coopération avec la Municipalité de Venise, la province de Venise et l'ANCI.
2. Les Coordonnateurs nationaux des Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone ou leurs représentants ont assisté à la réunion: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie, Turquie et Union européenne.
3. Un observateur de l'Autorité palestinienne a également assisté à la réunion.
4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales suivants ont été représentés: Bureau du programme d'action mondial (GPA/PNUÉ), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM), Centre international pour la science et la technologie/Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ICS-ONUDI), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Banque mondiale/METAP et Secrétariat de la Commission RAMOGE.
5. Ont également assisté à la réunion les organisations non gouvernementales ci-après: Amici per la Vita, Ecomediterrania, Forum pour la lagune de Venise, CEFIC/EUROCHLOR, Greenpeace International, Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP) et Fondo EuroMediterraneom (FEM).
6. La liste des participants est jointe au présent rapport en tant qu'annexe I.

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

7. M. Enzo Favaretto, Directeur du Future Centre, a souhaité la bienvenue à Venise à tous les participants et a déclaré que son organisation était heureuse d'avoir mis ses installations à la disposition de la réunion.
8. M. Paolo Costa, Maire de la Ville de Venise et Vice-Président de l'Associazione Nazionale Comuni Italiani (ANCI), après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a déclaré que la ville était honorée d'accueillir une aussi importante réunion intergouvernementale. Les villes de la Méditerranée, du fait de leur capacité politique d'influencer également les décisions adoptées par les gouvernements centraux, étaient l'instance idéale pour commencer à oeuvrer ensemble en faveur du développement durable et pouvaient jouer un rôle clé en lançant un dialogue soutenu avec les institutions nationales et internationales. Il importait, dans ce contexte, de resserrer la coopération entre les villes méditerranéennes opérant dans des systèmes économiques différents et ayant atteint des niveaux de développement différents. Venise était disposée à contribuer à ouvrir ce dialogue entre villes au niveau de la Méditerranée et au plan international en vue d'élaborer un programme commun de développement durable et d'améliorer l'environnement dans l'intérêt de tous. Les villes pouvaient, par leurs ressources, beaucoup contribuer à entretenir l'action d'institutions internationales comme le PNUÉ et le Plan d'action pour la Méditerranée. Les villes de la Méditerranée, à leur tour, et tel était aussi le cas de Venise, pourraient bénéficier des programmes du PNUÉ et des résultats des débats qu'auraient les Coordonnateurs pour le MED POL à la présente réunion.

9. M. Luigino Busatto, Président de la Province de Venise, a souligné tout l'intérêt que la Province portait aux thèmes qui seraient abordés lors de la réunion. La Province était consciente des responsabilités qui lui incombait de préserver l'écosystème unique de la lagune et, en collaboration avec les autorités locales, la Région et l'État, ne négligeait aucun effort pour éliminer les conséquences d'une industrialisation qui n'avait pas suffisamment tenu compte de l'environnement. Il fallait espérer qu'à l'avenir, l'industrie, en utilisant les meilleures technologies possibles, serait compatible avec l'environnement sensible de la lagune. Les technologies nécessaires pour nettoyer le milieu marin existaient et pouvaient être utilisées sans constituer de handicap pour le développement. Si l'on pouvait instaurer en Méditerranée un équilibre délicat entre protection de l'environnement et développement, les générations futures pourraient vivre dans l'harmonie sur ses côtes.

10. M. Sergio Illuminato, Président de «Amici per la Vita», a rappelé que son organisation avait notamment pour but d'établir un Centre d'information environnementale pour les municipalités méditerranéennes et européennes, en collaboration avec l'ANCI et d'autres entités internationales et nationales, dont le PAM/PNUE, de sorte que, d'une part, les municipalités puissent être mieux représentées aux instances internationales et, de l'autre, les questions environnementales deviennent prioritaires au plan local. Le projet "Amici per la Vita" prévoyait de mener des campagnes spéciales de sensibilisation et d'information du public sur la protection de l'environnement en encourageant des échanges entre les diverses cultures de la Méditerranée. Les activités réalisées dans le cadre du projet comprenaient notamment un appui à des manifestations comme la réunion en cours, un site Internet et un répertoire des matériels audiovisuels sur l'environnement produits et diffusés en Europe et dans la Méditerranée, un accent particulier étant mis sur l'éducation et l'information des jeunes.

11. Mme Silvia Bernardini, Associazione Nazionale Comuni Italiani (ANCI), a insisté sur le fait qu'il faudrait, pour mettre en oeuvre le Programme d'actions stratégiques (PAS), mobiliser toutes les ressources disponibles dans le cadre du projet « Amici per la Vita ». Les municipalités, en particulier, devraient appliquer les recommandations formulées à leur intention dans le document opérationnel établi en vue de la mise en oeuvre du PAS. La mer Méditerranée souffrait et mourait peu à peu sous les effets du comportement irresponsable des États riverains. Or, la gravité de la situation ne pourrait être connue et les moyens d'y remédier ne pourraient être trouvés que s'il s'instaurait une authentique culture de protection de l'environnement. Le programme «Amici per la Vita» des municipalités italiennes et du PNUE pour la protection du milieu marin et des zones côtières de la Méditerranée avait précisément pour objectif de susciter une telle prise de conscience parmi les acteurs qui devraient relever le défi d'un véritable développement durable.

12. Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), M. Lucien Chabason, a remercié «Amici per la Vita» ainsi que les autorités locales et provinciales de leur chaleureux accueil et a rappelé que la pérennité et la sauvegarde de la ville de Venise étaient des préoccupations majeures de la communauté internationale tout entière. Les organisations non gouvernementales, entre autres, devaient contribuer aux importantes activités tendant à préserver un héritage aussi précieux pour les générations futures.

13. M. Chabason a insisté sur la nécessité pour les Parties contractantes de ratifier les amendements à la Convention de Barcelone, et en particulier à ses Protocoles sur les sources telluriques de pollution et sur les immersions, pour qu'ils puissent entrer en vigueur sans tarder. Comme le développement du système de rapports du PAM ne manquerait pas d'avoir un impact sur le MED POL, il importait d'assurer l'entrée en vigueur du système de rapports nationaux prévu dans le contexte de la Convention de Barcelone.

14. Il y avait lieu de souligner par ailleurs que les pays de la Méditerranée avaient une importante contribution à apporter au prochain examen intergouvernemental du Programme

d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les sources telluriques de pollution qui devait se tenir pendant le courant de l'année.

15. Passant en revue les activités réalisées dans le cadre du MED POL, M. Chabason a relevé la publication d'une série de rapports exposant le dernier état de la situation de l'environnement méditerranéen et de sa pollution. Dans ce contexte, le PAM collaborait étroitement depuis 1999 avec l'Agence européenne de l'environnement. En outre, le PAM s'attachait à mettre à jour le Bilan diagnostique transfrontière qui constituait la toile de fond du Programme d'actions stratégiques (PAS). Un autre rapport mis à jour contenait une liste des agglomérations méditerranéennes de plus de 10 000 habitants et de leurs systèmes d'épuration des eaux.

16. L'exercice biennal 2000-2001 représentait un tournant pour le MED POL étant donné que celui-ci s'attacherait plus particulièrement pendant cette période à réduire la pollution. La mise en oeuvre du PAS avait été lancée en janvier 2001 et ses premières activités étaient prévues sur une période de trois ans avec un appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Tout en conservant son caractère scientifique et en poursuivant ses activités de surveillance, le MED POL assumait ainsi peu à peu des dimensions nouvelles et plus concrètes.

17. Après avoir décrit les efforts déployés pour coordonner les activités du PAM et celles relevant des Conventions mondiales sur l'environnement, M. Chabason a insisté sur la nécessité de resserrer la coordination avec les institutions compétentes de l'Union européenne, eu égard en particulier à son élargissement futur.

Point 2 de l'ordre du jour Élection du Bureau

18. La réunion a élu à l'unanimité le Bureau suivant :

Présidente :	Mme Marie-Christine Van Klaveren (Monaco)
Vice-Présidents :	M. Alessandro Curatolo (Commission européenne) M. Yahia Sabhi (Maroc)
Rapporteur :	M. Naji Kodeih (Liban)

Point 3 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

19. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.183/1 et reproduit à l'annexe II au présent rapport.

20. La réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL a décidé d'appliquer, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 4 de l'ordre du jour Examen des activités menées par le MED POL au cours de l'exercice biennal 2000-2001

1. Coordination

21. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a présenté la première section, consacrée à la coordination, du rapport intitulé "Examen des activités réalisées par le MED POL au cours de l'exercice biennal 200-2001" (UNEP(DEC)/MED WG.183/Inf.3). Il a notamment appelé l'attention des participants sur le fait que le nombre des accords de

surveillance continue finalisés avec des Parties contractantes depuis le début de l'exercice biennal avait été plus restreint que prévu. Si des accords n'étaient pas conclus dans les tout prochains mois, a-t-il souligné, la plupart des crédits inscrits à cet effet au budget seraient perdus. Il serait très utile que les Coordonnateurs nationaux débattent des motifs de ce retard et recensent les domaines pour lesquels ils sollicitaient une assistance du MED POL.

22. Le Coordonnateur national de l'Italie a indiqué que la première période triennale de la mise en place du réseau de surveillance dans son pays était achevée. Le rapport concernant ces trois années serait soumis au Secrétariat. En outre, des critères et des plans concernant la deuxième période triennale avaient été établis. Le Coordonnateur italien a insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux sur l'élaboration d'ensembles d'indicateurs, lesquels devraient être suffisamment simples pour emporter l'adhésion au niveau politique. Enfin, il a rappelé l'importance que l'Union européenne allait acquérir à l'avenir en Méditerranée, avec la perspective de l'adhésion de nouveaux États riverains qui passeraient ainsi au nombre de neuf ou dix.

23. La Coordonnatrice nationale de la Slovénie a rappelé la nécessité pour le MED POL de prendre part aux activités de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, et en particulier à l'exécution des activités de la composante côtière du Système mondial d'observation des océans (GOOS).

24. La Coordonnatrice nationale de la Grèce s'est félicitée des grandes améliorations intervenues dans la mise en oeuvre du MED POL au fil des ans et elle a informé la réunion que la Grèce avait récemment publié un rapport d'évaluation des progrès accomplis au cours des cinq dernières années dans son programme national de surveillance continue. Ce rapport serait distribué aux Coordonnateurs nationaux. Elle a ajouté que son pays en était présentement aux derniers stades du processus de ratification du Protocole tellurique et que la nouvelle législation serait adoptée dans les prochains mois.

25. La Coordonnatrice nationale de la Croatie a annoncé que son pays avait déjà finalisé un programme national de surveillance continue avec MED POL-Phase III et communiqué les résultats au Secrétariat. Elle a ajouté que la Croatie avait également répondu à toutes les demandes d'information que lui avaient adressées le MED POL et le PAM mais qu'elle avait rencontré certaines difficultés avec le questionnaire récemment envoyé par le Bureau du Programme d'action mondial (GPA/PNUE) basé à La Haye.

26. La Coordonnatrice nationale de Monaco a indiqué que son pays avait élaboré un programme national de surveillance continue qui intégrait les critères prescrits par le MED POL. Elle a formulé le souhait qu'il serait possible d'améliorer la collaboration entre RAMOGE et le MED POL/PAM dans la surveillance des effets biologiques au niveau régional.

27. Mme Vandeweerd, Bureau du Programme d'action mondial (GPA) du PNUE, a rappelé que le GPA avait été adopté à Washington en 1995 et que le PNUE faisait office de secrétariat du Programme par son Bureau de La Haye, avec l'appui du Gouvernement néerlandais. La région méditerranéenne avait servi d'exemple à de nombreux programmes régionaux et nationaux. L'intervenante a attiré l'attention sur la réunion intergouvernementale concernant la mise en oeuvre du GPA qui allait se tenir au Canada en novembre 2001. Entre autres objectifs, cette réunion aurait à dresser un bilan de la mise en oeuvre du GPA aux niveaux national et régional, ainsi que dans le cadre des organismes des Nations Unies. Le questionnaire qui avait été adressé à tous les Coordonnateurs pour le MED POL par le biais du PAM avait pour but non pas de permettre une analyse approfondie des mesures prises au niveau national mais de fournir des exemples de bonne pratique qui pourraient être utiles aux pays. Plus concrètement, la réunion intergouvernementale examinerait, à travers des exemples, la manière dont la gouvernance environnementale pourrait être améliorée au

niveau régional. Elle étudierait aussi soigneusement les mécanismes innovants qui avaient été élaborés pour répondre aux besoins financiers très élevés de l'action environnementale.

28. Le représentant de la Commission européenne a rappelé que les Parties contractantes avaient décidé que toutes les activités du PAM donneraient lieu à une étude de leur rapport coût-efficacité en procédant précisément à une analyse ex-ante et ex-post de celles-ci. Il a donc insisté sur le fait que les activités devraient être présentées de manière à indiquer leur historique et les résultats escomptés.

29. En réponse aux observations formulées par les Coordonnateurs nationaux, le Coordonnateur du MED POL a relevé avec satisfaction les informations dont il avait été fait état sur les progrès accomplis dans les activités nationales de surveillance, lesquelles devraient néanmoins être communiquées au Secrétariat suivant la présentation convenue. Il a ajouté qu'il aurait fallu insérer dans le rapport du Secrétariat une mention de la collaboration active instaurée avec MED-GOOS, dont les activités complétaient celles du MED POL. Enfin, a-t-il souligné, tous les projets entrepris avec des partenaires extérieurs au MED POL faisaient systématiquement l'objet d'une évaluation rigoureuse.

30. Le Coordonnateur du PAM a rappelé que les Parties contractantes avaient demandé au Secrétariat de travailler sur la question de l'évaluation du programme. Lors de la période biennale en cours, des exercices d'évaluation avaient été entrepris pour le Plan Bleu, le CAR/PAP et le Programme des 100 sites historiques. Les résultats de ces évaluations seraient soumis à la réunion des points focaux du PAM qui allait se tenir à Athènes en septembre 2001. Compte tenu de l'état d'avancement de leurs programmes, il n'avait pas été jugé opportun de réaliser des exercices d'évaluation analogues pour le MED POL-Phase III et le REMPEC au cours de la présente période biennale. Une évaluation pouvait couvrir plusieurs aspects: rapport coût-efficacité, adéquation de la mise en oeuvre des activités, notamment quant au choix des partenaires, aux méthodes utilisées, aux informations générées et à la pertinence des activités au regard de la réalisation des objectifs. Pour s'assurer que l'évaluation serait correctement effectuée, il importait de définir avec précision, dès le départ, les objectifs de toutes les activités. Le Coordonnateur du PAM veillerait donc à ce que les propositions d'activités qui seraient soumises aux Parties contractantes pour le prochain exercice biennal soient assorties d'objectifs plus précis.

2. Évaluation de la pollution

31. Le Coordonnateur du MED POL, présentant la section du rapport consacrée à l'évaluation de la pollution, a procédé à un examen détaillé des progrès accomplis dans l'élaboration et la finalisation des accords de surveillance continue, dans la mise en place d'une base de données sur la surveillance des tendances, de la conformité et des effets biologiques ainsi que dans les travaux réalisés concernant des domaines tels que l'assurance qualité des données, la biosurveillance, la gestion des débris côtiers, le lancement d'un programme méditerranéen d'Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP/OCDE) et des recherches menées sur les questions environnementales émergentes. S'agissant de l'élaboration de programmes nationaux de surveillance continue, il a exprimé l'espoir qu'il serait également possible pour le MED POL de finaliser des accords de surveillance avec l'Espagne, la France, l'Italie et Monaco en vue de s'assurer que la situation était comparable dans tous les pays méditerranéens. Bien qu'un programme eût été finalisé avec Monaco, M. Civili comptait sur une collaboration plus étroite avec les trois autres pays.

32. Le Coordonnateur national du Maroc a souligné la nécessité de continuer à fournir une assistance financière et technique, et notamment une formation à la surveillance des effets biologiques, aux pays qui la solliciteraient et a annoncé qu'un rapport sur le réseau de

surveillance continue de son pays serait prochainement adressé au Secrétariat. Des indicateurs environnementaux étaient également en cours de finalisation au Maroc, sur la base des orientations fournies par le PAM. En ce qui concernait la gestion des débris côtiers, les principaux problèmes n'étaient pas d'ordre technique mais liés à la législation en la matière. À cet effet un projet de loi avait été élaboré et approuvé en vue de résoudre le problème. Sur la question du transfert transfrontière de polluants, il a évoqué la récente conférence panafricaine sur les déchets dangereux et toxiques et le programme élaboré avec le concours de donateurs pour la formulation de projets nationaux visant à recenser les polluants de cette nature.

33. La Coordinatrice nationale de la Grèce a déclaré que, dans son pays, l'accent était mis sur l'assurance qualité des données, et notamment sur les procédures internes pour toutes les institutions participantes. Elle a remercié le Secrétariat de l'aide financière allouée dans le domaine de la biosurveillance et a déclaré attendre avec intérêt les résultats du projet pilote d'IETMP.

34. Le Coordonnateur national d'Israël a indiqué que les recherches menées au cours de l'année écoulée à l'Université de Tel Aviv avaient permis de mettre en évidence les possibilités offertes par la biosurveillance, composante qui serait intégrée dans le programme de surveillance continue de son pays. Le rapport en question avait été soumis au Secrétariat.

35. La Coordinatrice nationale de la Croatie a indiqué que son pays achevait l'établissement d'une évaluation du programme national de surveillance. Elle s'est félicitée de l'organisation par le MESL/AIEA de cours de formation à l'assurance qualité des données, à propos de laquelle des progrès étaient également enregistrés dans son pays. Pour l'élaboration d'indicateurs, elle s'est demandé si, dans ce domaine, il n'y avait pas double emploi avec les activités de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et de l'UE.

36. Le Coordonnateur national de l'Égypte a déclaré qu'un programme de surveillance continue existait dans son pays depuis plusieurs années et qu'il espérait que l'accord avec le MED POL serait finalisé dans un proche avenir. Les moyens de laboratoire récemment créés à Alexandrie pourraient servir non seulement à l'Égypte mais aussi aux pays voisins.

37. Le Coordonnateur national de la Bosnie-Herzégovine a insisté sur l'importance de la production plus propre, qui était un moyen très rentable de réduire la pollution. La formation dispensée par le PAM en collaboration avec le CAR/PP de Barcelone devrait privilégier la formation au sein des entreprises avec participation directe, ce qui était le moyen le plus efficace d'améliorer les capacités en matière de production plus propre.

38. Le Coordonnateur national de la Tunisie a déclaré que le programme de surveillance continue de son pays avait été finalisé sur la base des programmes nationaux de surveillance existants et que l'accord correspondant était sur le point d'être signé. Le retard enregistré était dû au fait que le programme précédent, qui n'associait que deux laboratoires et ne portait que sur une portion du littoral, avait été modifié pour inclure cinq autres laboratoires, couvrir l'ensemble du littoral et répondre aux objectifs de MED POL – Phase III. Il a en outre remercié le Secrétariat du MED POL pour l'assistance fournie à son pays au cours du processus de finalisation du programme. Le Coordonnateur de la Tunisie a ajouté que, en fonction des résultats obtenus, son pays pourrait être intéressé à entreprendre un projet d'IETMP. Cependant, a-t-il souligné, pour être efficaces, ces inventaires devraient être régulièrement mis à jour afin de garantir la fiabilité des renseignements qu'ils contenaient.

39. La Coordinatrice nationale de l'Algérie a rappelé qu'un programme de surveillance avait été opérationnel dans son pays pendant de nombreuses années mais qu'il avait

rencontré quelques contraintes d'ordre institutionnel. Elle avait toutefois le plaisir d'annoncer qu'un plan d'action national pour l'environnement et une stratégie de développement durable étaient élaborés. Parmi les mesures prises dans son pays figuraient notamment l'adoption d'une loi-cadre sur l'environnement, l'élaboration d'autres législations (sur la protection et la conservation du littoral, sur les déchets, etc.) assorties de dispositions détaillées, et la mise en place de nouvelles institutions telles que l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable, le Conservatoire du littoral, le Centre des technologies propres, le Conservatoire des métiers de l'environnement, le Centre de développement des ressources biologiques et le Fonds de l'environnement pour la dépollution. Un rapport national et une vidéo sur l'état et les tendances de l'environnement en Algérie avaient été réalisés et ils étaient à la disposition des participants.

40. Le Coordonnateur national de la France a admis que la collaboration entre le réseau français de surveillance continue et le MED POL n'avait pas été la meilleure possible. Il a toutefois rappelé que le réseau de surveillance de son pays était opérationnel depuis 25 ans et il a formulé le souhait que les contacts avec le MED POL s'améliorent dans un proche avenir.

41. La Coordonnatrice nationale de la Slovénie a remercié le Secrétariat de l'assistance fournie pour l'établissement du programme national de surveillance continue et la finalisation de l'accord avec le MED POL. Elle s'est également félicitée du concours apporté dans le domaine de la biosurveillance et a demandé un complément d'informations sur les systèmes de rapports de l'AEE et du PAM.

42. Le Coordonnateur national du Liban a indiqué que, après un certain retard dû à des raisons administratives, les travaux concernant le programme national de surveillance avaient démarré quelques semaines auparavant. Il a remercié le Secrétariat de l'assistance financière et technique qu'il avait fournie.

43. La Coordonnatrice nationale de la République arabe syrienne a remercié le Secrétariat de l'assistance fournie pour la mise en place de laboratoires et l'élaboration du programme de surveillance continue dans son pays; la signature de l'accord avec le MED POL devait intervenir à bref délai. Elle a demandé qu'une assistance soit également apportée pour la mise en place d'un système d'inspection et l'élaboration de critères nationaux de surveillance adaptés aux exigences de la Syrie en matière de conformité. Son pays, a-t-elle ajouté, attendrait avec intérêt les résultats du projet pilote d'IETMP exécuté en Égypte et participerait volontiers au projet.

44. Le Coordonnateur national de la Jamahiriya arabe libyenne a déclaré que l'agence nationale de protection de l'environnement et la législation dans ce domaine avaient été mises en place récemment. Une fois que la phase de renforcement des capacités serait achevée, son pays serait prêt à signer un accord de surveillance avec le MED POL. Il a aussi demandé une aide pour l'utilisation de la nouvelle base de données MED POL.

45. Mme Vandeweerd, GPA/PNUE, a informé la réunion que le bureau du Programme avait récemment établi, avec la collaboration de la Suède, un centre d'information sur la gestion des détritiques côtiers que l'on pouvait consulter sur son site web.

46. La Coordonnatrice nationale de Malte a indiqué que le programme de surveillance de son pays avait été finalisé. Les améliorations apportées ces dernières années seraient complétées par l'introduction de la biosurveillance dans le programme.

47. Le Coordonnateur national de l'Italie, évoquant la législation adoptée en 1990 dans son pays pour combattre la pollution marine, a souligné l'importance que revêtait l'élaboration d'indicateurs concernant les masses d'eau réceptrices. Il importait non

seulement de recueillir des données sur les rejets de polluants mais aussi sur les caractéristiques de l'eau de mer à proximité du point de rejet. Un ensemble d'indicateurs de base devrait donc être établi pour chaque masse d'eau réceptrice. Il s'imposait également d'aborder des questions environnementales émergentes telles que la forte charge polluante qu'étaient susceptibles d'entraîner à l'avenir les activités de mariculture.

48. L'observateur de l'Autorité palestinienne a demandé des renseignements sur l'assistance technique et financière qui était disponible pour aider ladite Autorité à lutter contre la pollution.

49. Le Coordonnateur du MED POL a fait observer que s'il était clair que tous les pays avaient entrepris des activités de surveillance continue, celles-ci ne répondaient pas toutes aux exigences de la Phase III du MED POL, qui prévoyait une surveillance continue aussi bien des tendances que du respect de la législation. De plus, certains pays ne communiquaient pas les résultats de leurs activités de surveillance ou ne les présentaient pas selon le format requis par la Phase III du MED POL, de sorte que les données n'étaient pas comparables. Il a été proposé, et la réunion est convenue, qu'il serait organisé pendant la réunion un groupe restreint à composition non limitée qui exposerait le format des programmes de surveillance continue aux pays qui n'avaient pas encore présenté de rapports et qui fournirait à quelques autres des éclaircissements sur les dispositions convenues en matière de surveillance continue dans le cadre de la Phase III du MED POL. Il fallait espérer que ces éclaircissements permettraient de finaliser d'ici à la fin de l'année en cours un plus grand nombre de programmes de surveillance continue. En vertu des règles administratives des Nations Unies, le Secrétariat ne pourrait plus fournir d'assistance financière à un pays tant que celui-ci n'aurait pas mis en place un programme de travail très spécifique et détaillé. Dès que de tels programmes auraient été établis et que des résultats auraient été obtenus, le Secrétariat était disposé à fournir une formation à la collecte et à l'analyse des données. Le Secrétariat attachait en outre une grande importance à la biosurveillance et était disposé à aider les pays à entreprendre des activités dans ce domaine.

50. Le représentant de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a expliqué que les nouveaux membres méditerranéens de l'Agence seraient très prochainement tenus de soumettre à celle-ci des rapports de surveillance. L'AEE pouvait demander aux pays membres que des rapports lui soient présentés directement, mais l'on pourrait éviter des chevauchements d'efforts si les pays étaient invités à soumettre leurs rapports sur la base des données communiquées au MED POL, qui étaient déjà présentées selon un format harmonisé. Il serait ainsi possible d'élaborer des rapports fondés sur des indicateurs et de se mettre en contact directement avec les pays lorsque les données requises n'étaient pas disponibles par l'intermédiaire du MED POL. De même, les échanges de données constitueraient un processus à double sens, et l'AEE communiquerait au MED POL, sur demande, toutes les informations supplémentaires éventuellement reçues de ses membres. Il avait été élaboré à cette fin un projet de mémorandum d'accord avec le PAM/MED POL ainsi qu'un projet de programme de travail conjoint.

51. M. Abousamra, Administrateur du MED POL, a exposé brièvement le projet pilote lancé à Alexandrie en vue d'utiliser les Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP/OCDE) comme moyen de réduire la pollution grâce à une gestion des déversements chimiques dans l'environnement. En réponse à une question posée par un Coordonnateur national, il a expliqué que la série d'indicateurs environnementaux dont les pays étaient convenus dans le contexte de la CMDD portait uniquement sur l'environnement et le développement mais pas sur la pollution marine. Il n'existait donc pas de lien entre les indicateurs de la CMDD et les indicateurs de pollution de l'AEE.

52. Le représentant de la Commission européenne, relevant l'interdépendance manifeste entre les programmes de surveillance continue et le PAS, a souligné qu'il fallait que toutes les Parties contractantes élaborent un système de surveillance continue d'ici à la fin de 2005 et l'incorporent aux plans d'action nationaux prévus par le PAS. Il fallait établir un inventaire des besoins, des ressources et des objectifs précis à atteindre. Se félicitant du projet pilote relatif aux IETMP entrepris en Égypte, le représentant de la Commission européenne a été d'avis que ces Inventaires, étant nécessaires au fonctionnement du PAS, devaient devenir un élément obligatoire de ce dernier d'ici à 2005 et que les Parties contractantes devraient adopter une décision à cet effet.

3. Maîtrise de la pollution

53. M. Civili a indiqué que le processus d'actualisation des "points chauds" de pollution avait démarré dans le cadre du projet FEM. S'agissant du respect et de l'application effective de la législation, il a appelé l'attention sur les résultats et les recommandations de la première réunion du réseau informel dans ce domaine qui s'était tenue à Sorrente et avait été organisée conjointement par l'Agence nationale italienne de protection de l'environnement (ANPA) et son homologue de la Campanie.

4. Mise en oeuvre du Protocole "tellurique"/PAS et du projet FEM

54. M. Civili a mis en exergue l'importance de l'exercice biennal 2002-2003 pour la Méditerranée et le rôle de premier plan qu'allait jouer le PAS. La réunion d'experts tenue à Catane pour examiner les aspects opérationnels de la mise en oeuvre du PAS avait eu des résultats extrêmement positifs et les propositions concrètes émanant de cette réunion seraient examinées au titre du point 7 de l'ordre du jour.

55. Le représentant de la Commission européenne a insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux concernant les lignes directrices sur les inspections environnementales. Les programmes nationaux d'inspection devraient comporter des critères de nature à promouvoir une application effective du PAS.

5. Mise en oeuvre du Protocole "immersions"

56. M. Civili a attiré l'attention des participants sur le projet de lignes directrices pour la gestion des déchets de poisson ou matières organiques résultant de la transformation industrielle de poisson et autres organismes marins (UNEP(DEC)/MED WG.183/4 et additif) et sur le projet de lignes directrices pour l'immersion de plateformes et autres ouvrages placés en mer (UNEP(DEC)/MED WG.183/5 et additif), lesquels étaient soumis à la réunion pour approbation avant transmission aux Parties contractantes pour adoption.

6. Autres activités

57. M. Civili a rappelé les travaux menés par le Secrétariat pour évaluer la saumure émanant des usines de dessalement. La question relevait à la fois du Protocole "tellurique" et du Protocole "immersions". Les données recueillies à ce jour montraient que cette élimination pouvait créer des problèmes environnementaux si le point de rejet ne faisait pas l'objet d'une sélection soignée. Il a appelé l'attention des participants sur le document qui avait été établi (UNEP(DEC)/MED WG.183/Inf.6) et contenait un projet de lignes directrices.

Point 5 de l'ordre du jour Examen et approbation des activités à entreprendre au cours de l'exercice biennal 2002-2003

58. M. Civili, présentant le document intitulé "Activités MED POL dont l'exécution est proposée pour l'exercice biennal 2002-2003" (UNEP(DEC)/MED WG.183/3), a expliqué que l'agencement du document suivait celui du PAS puisque ce dernier constituait le cadre structurel principal des activités MED POL. Outre la mise en oeuvre du PAS, la priorité continuerait à être accordée aux activités de surveillance continue et de renforcement des capacités ainsi qu'au resserrement de la coopération avec les organisations internationales, de même qu'avec les ONG, en vue d'atteindre le grand public.

5.1. Mise en application du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques

5.1.1 Eaux usées municipales

59. M. Civili a reconnu que les eaux usées municipales étaient essentiellement une question nationale et locale, mais l'on avait estimé que l'intervention du MED POL en vue de mettre en contact institutions de financement/donateurs et autorités nationales et locales pourrait faciliter la solution du problème. La préparation des études de préinvestissement, prévue dans le cadre du projet FEM, contribuerait également à créer une bonne base pour les investissements. Actualiser la liste des stations d'épuration des eaux usées était un moyen de vérifier les progrès accomplis. La réutilisation des eaux usées municipales pourrait être aussi une solution à condition de s'entourer des précautions nécessaires, et le MED POL devait par conséquent s'attaquer à cette question au cours de l'exercice biennal.

60. L'observateur de l'Autorité palestinienne a exposé les efforts consentis par celle-ci pour réduire les rejets de déchets. Malheureusement, au cours des récents développements, l'occupation avait détruit les stations d'épuration des eaux usées et il résultait des rejets traités dans la Méditerranée. Les décharges existantes avaient été fermées, si bien que les détritiques s'amoncelaient dans les zones urbaines du littoral et aboutissaient à la mer dans certains cas. Qui plus est, il s'était produit plusieurs incidents de transfert et décharge illicites de déchets chimiques et dangereux dans les territoires palestiniens occupés.

61. Le Coordonnateur d'Israël a déploré les propos tenus par l'observateur de l'Autorité palestinienne. Il a déclaré que les faits qui venaient d'être évoqués, avec leurs conséquences, n'étaient pour le moins pas confirmés. Il a donc invité instamment les participants à se cantonner aux questions environnementales et à laisser de côté les questions politiques.

62. Mme Vandeweerd, GPA/PNUE, faisant observer que les eaux municipales étaient une source majeure de polluants pour les zones côtières à l'échelle mondiale, a déclaré que le GPA avait établi un plan d'action stratégique concernant les eaux usées municipales qui offrait une occasion de coopération avec le MED POL. Suite à une demande des pays, le Bureau du GPA avait élaboré des lignes directrices très détaillées sur les eaux usées, qui traitaient de nombreux aspects du problème, et notamment des infrastructures, de l'utilisation des eaux usées et de méthodes novatrices d'épuration. Ces lignes directrices faisaient l'objet d'un examen de la part de plus de 400 experts, de la Banque mondiale, de la Commission européenne et d'une série de réunions d'experts régionales. Sur la base des observations formulées, les lignes directrices seraient révisées et pourraient être communiquées, pour examen, aux Coordonnateurs pour le MED POL et aux points focaux du PAM. Mme Vandeweerd a souligné que, dans un certain nombre de cas, les municipalités ne disposaient pas de crédits inscrits à leur budget pour les infrastructures de traitement des eaux usées. Il s'imposait donc de trouver des approches innovantes qui reposeraient

éventuellement sur des partenariats avec le secteur privé afin de diversifier les options en matière de traitement des eaux usées.

63. Selon l'observatrice de Greenpeace International, il convenait d'élaborer des lignes directrices pour le traitement et la réutilisation des eaux usées. Elle estimait également qu'un effort s'imposait pour collecter des données sur les diverses activités et expériences acquises dans l'exploration de méthodes alternatives de traitement des eaux usées. Dans ce contexte, le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) pourrait jouer un rôle.

64. Au cours du débat, plusieurs intervenants ont apporté leur appui à l'élaboration de lignes directrices sur les eaux usées et leur traitement. Quelques participants ont noté que les activités de l'Union européenne sur la question des eaux usées comportaient un élément en vue d'un financement éventuel des recherches menées sur des méthodes alternatives d'épuration.

5.1.2 Déchets solides

65. M. Civili a expliqué que le rapport du Secrétariat sur la gestion des détritiques dans les zones côtières du bassin méditerranéen (UNEP(DEC)/MED WG.183/Inf.4) avait été établi sur la base d'un questionnaire adressé aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL. Il contenait une analyse de la situation actuelle en ce qui concerne les détritiques dans les zones côtières et comportait des propositions sur des éléments qui pourraient ultérieurement, s'il en était convenu, constituer la base d'un plan d'action régional pour la gestion des détritiques dans les zones côtières.

66. M. Abousamra a ajouté que, dans le contexte du PAS, les activités du Secrétariat relatives aux détritiques dans les régions côtières tendaient à contribuer au règlement de la question plus large de la gestion des déchets urbains solides visée dans le PAS.

5.1.3 Pollution atmosphérique

67. M. Civili a expliqué qu'il n'était pas proposé d'activités spéciales concernant la pollution atmosphérique, question qui, à proprement parler, ne relevait pas de la compétence du MED POL. Il avait simplement été suggéré que les pays se tiennent en contact étroit avec les organisations régionales et internationales compétentes et les Secrétariats des Conventions pertinentes pour la mise en oeuvre des programmes et mesures prévus par les instruments juridiques existants, tels que les Directives de l'Union européenne et le Protocole de Kyoto. Les activités entreprises dans le cadre du MED POL au sujet de l'évaluation de la pollution transportée par l'atmosphère se poursuivraient.

68. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fait observer qu'un aspect de la pollution atmosphérique était le transport à grande distance de polluants jusqu'aux régions côtières et à la haute mer. Plusieurs projets avaient été réalisés dans le contexte des Phases II et III du MED POL pour évaluer les principaux polluants transportés jusqu'à la mer par l'atmosphère, y compris les composés sulfurés et azotés, les métaux lourds, le mercure et, plus récemment, les POP. Un aspect plus récent du problème était la pollution atmosphérique urbaine, qui constituait un problème important dans de nombreuses villes méditerranéennes, spécialement sur les rives Sud et Est. L'OMM avait développé depuis deux ans un projet sur la prévision de la pollution atmosphérique en milieu urbain et avait organisé plusieurs ateliers régionaux de formation. Un atelier de formation à la prévision de la pollution atmosphérique urbaine serait organisé en 2002 pour les pays d'Afrique, et il fallait espérer que certains des experts du MED POL y assisteraient. Enfin, l'Institut JRC Environment de la CE, en collaboration avec l'OMM, prévoyait de lancer un projet sur la mesure et la modélisation de la pollution atmosphérique en Méditerranée. Des

informations plus détaillées sur ce projet seraient communiquées ultérieurement aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

5.1.4 Pollution industrielle

69. M. Civili a souligné que, comme l'élimination de la pollution industrielle d'ici à 2025 constituait le but à long terme du PAS, celle-ci représenterait la pierre de touche du succès de ce dernier. Cet objectif à long terme serait réalisé au moyen d'une succession d'objectifs biennaux intermédiaires, et la réunion était par conséquent saisie de la proposition du Secrétariat touchant les activités à entreprendre pendant la période biennale 2002-2003. À ce propos, il a appelé l'attention sur la recommandation adressée au Secrétariat du MED POL tendant à ce que lesdites activités soient approuvées.

70. En réponse à la question posée par un participant, M. Civili a expliqué que la préparation des IETMP ne constituerait qu'un aspect du processus d'élaboration des Inventaires nationaux des polluants industriels. Il a précisé en outre qu'une fois que les Parties contractantes auraient approuvé le programme biennal d'activités, le Secrétariat commencerait à préparer la documentation technique d'appui qui serait distribuée aux pays.

5.1.5 Modifications physiques et destruction des habitats

71. Relevant que le Secrétariat n'avait pas proposé d'activités dans ce domaine pour la période biennale 2002-2003, la Coordinatrice nationale de Monaco a déclaré que le développement des zones côtières suscitait un problème de pollution acoustique du milieu marin et de l'environnement côtier. À son avis, il s'agissait là d'un élément qui devrait également être pris en considération dans les études d'impact environnemental, et des activités dans ce domaine devraient être incorporées au futur programme biennal du MED POL, ce qui offrirait également une possibilité de coopération avec le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP).

72. Mme Vandeweerd, GPA/PNUJ, a fait savoir que le Bureau de coordination du GPA avait déjà entrepris, conjointement avec la Convention sur la diversité biologique, la FAO et d'autres institutions, des activités tendant à prévenir les modifications physiques et la destruction des habitats. Il s'employait à élaborer des lignes directrices applicables à des secteurs spécifiques de l'économie ainsi qu'à établir une base de connaissances et un centre d'échange d'informations. Des réunions périodiques étaient prévues pour identifier d'autres activités et des projets pilotes. Il était donc à prévoir que de nouvelles possibilités de coopération mutuellement bénéfique avec le MED POL apparaîtraient dans ce domaine au cours de la période biennale à venir.

5.1.6 Surveillance continue

73. M. Civili a mis en relief l'importance de la surveillance continue, laquelle, selon la Phase III du MED POL, devait servir non seulement à évaluer l'état de la pollution mais aussi à vérifier sa réduction. Étant donné la lenteur avec laquelle étaient signés les accords nationaux de surveillance, il fallait faire en sorte qu'une surveillance continue non seulement soit réalisée, mais encore aille dans le sens des objectifs de la Phase III du MED POL. Les pays ne devaient donc ménager aucun effort pour appuyer les institutions nationales chargées de l'exécution des activités de surveillance. Il devait se tenir à la fin de l'année sous l'égide du MED POL une réunion d'examen des activités de surveillance, et les pays étaient invités à communiquer par écrit au Secrétariat leurs suggestions et leurs vues au sujet du contenu de la réunion.

74. S'agissant de la gestion des données, M. Civili a appelé l'attention des participants sur un document d'information (UNEP(DEC)/MED WG.183/Inf.5) dans lequel le Secrétariat

avait exposé les progrès accomplis dans la gestion des données recueillies lors des Phases I et II du MED POL ainsi que l'orientation générale des travaux de gestion des données qui seraient menés pendant la Phase III. Ce document serait complété par des tableaux sur la biosurveillance dont l'élaboration avait été confiée à un expert consultant et qui devaient être terminés pendant le courant de l'année. Il était prévu en outre de distribuer un CD-ROM contenant toutes les informations validées provenant des Phases I et II se trouvant actuellement dans la banque de données MED POL.

75. Mme Ç. Beken, Administrateur du MED POL, a expliqué que, pendant la Phase III du MED POL, les données seraient présentées de façon normalisée sous Excel et distribuées aux pays avant la fin de 2001.

76. En réponse à la question d'un participant de savoir comment les pays étaient censés utiliser et appliquer actuellement l'outil de gestion des données, M. Civili a expliqué que seuls un petit nombre de pays avaient présenté des données, de sorte que, de facto, ces exercices étaient devenus des projets pilotes. Cela signifiait néanmoins que la base de données pouvait être utilisée et modifiée à mesure qu'elle se développait. Le Secrétariat souhaitait essentiellement que les pays mettent en place un programme de surveillance continue, comme prévu par la Phase III du MED POL, pour que les données présentées correspondent aux objectifs visés. Ce n'était que lorsque le Secrétariat fournissait un appui financier à un pays que ce dernier devrait signer avec lui un accord formel. Un participant a considéré que, dans un souci de clarté, le Secrétariat et tous les pays devraient procéder à un échange formel de lettres pour préciser les activités de surveillance continue qui étaient censées être réalisées pendant la Phase III.

77. En ce qui concerne l'octroi éventuel d'un aide aux pays pour le traitement statistique des données et l'analyse des tendances, M. Civili a expliqué que le Secrétariat était tout à fait disposé à fournir une formation et une assistance aux pays ayant un programme de surveillance en cours.

78. Le représentant de l'AIEA a fait savoir que le Laboratoire d'études du milieu marin (MESL) de Monaco avait fourni des informations et des conseils aux scientifiques. Le MESL était heureux d'accorder des bourses pour une formation de plus longue durée et plus spécialisée que cela n'était possible pendant un cours de formation type, mais il faudrait mobiliser un financement approprié à cette fin, éventuellement auprès de sources nationales. Plusieurs orateurs ont été d'avis que les activités d'assurance qualité des données et de formation étaient utiles.

79. En réponse à la question d'un participant qui souhaitait savoir si un pays serait libre de choisir ses propres matériaux de référence certifiés (MRC), le représentant de l'AIEA a expliqué que le choix du matériau ne pouvait pas être dicté au niveau central mais devait être fait par le laboratoire ou l'analyste intéressé sur la base du principe d'adéquation. De manière générale, toutefois, il était préférable d'utiliser des MRC généralement disponibles et reconnus plutôt que des matériaux "internes". Dans ce contexte, le représentant de l'AIEA a fait observer que la surveillance continue des tendances posait de plus grandes difficultés que celles des "points chauds" ou les activités de type enquêtes étant donné que les analyses devaient être extrêmement exactes et précises pour déterminer si la qualité de l'environnement s'était effectivement améliorée.

80. Sur le point de savoir si la surveillance continue des eaux de baignade avait seulement pour but de contrôler le respect de la législation ou s'il était prévu aussi de surveiller les tendances, il a été expliqué que l'intention était d'amener les pays à prendre conscience de la nécessité d'établir un programme spécial de surveillance pour déterminer si la législation nationale était ou non respectée. Il n'était pas nécessaire de fournir des données brutes ou des détails sur les modalités de prélèvement des échantillons, et il

suffisait d'indiquer combien de stations, et lesquelles, respectaient effectivement la législation. Ces activités de surveillance exigeraient également des efforts de formation et de renforcement des capacités dans certains pays.

81. Plusieurs orateurs, faisant observer que le PNUE, l'Union européenne, l'OMS et les autorités nationales ou autres avaient tous fixé des normes de qualité différentes pour les eaux de baignade, ont jugé qu'il fallait établir des normes de qualité communes au niveau de la Méditerranée.

82. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait d'intégrer des activités de surveillance continue de l'eutrophisation et de ses tendances, quand bien même elles n'étaient pas considérées comme obligatoires selon la Phase III du MED POL. Étant donné que de plus en plus de pays méditerranéens deviendraient sans doute membres de l'AEE dans un proche avenir, de telles activités de surveillance continue seraient réalisées en tout état de cause conformément à la Directive-cadre sur l'eau. Il a donc été demandé au Secrétariat d'envisager l'inclusion, à titre obligatoire, de paramètres liés à l'eutrophisation dans le programme de surveillance des tendances de MED POL – Phase III. Ces paramètres pourraient être définis lors de la réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue qui devait se tenir à la fin de 2001.

83. Lors d'un débat concernant l'interprétation de données résultant des activités de surveillance continue, le représentant de l'AIEA a souligné l'importance que revêtaient des programmes tels que le MED POL dans l'établissement de critères de comparaison des données au niveau régional, ce qui permettait aux pays de disposer d'une meilleure base pour identifier les "points chauds" et les problèmes de pollution. Si des critères normalisés existaient déjà dans le domaine de la santé publique en relation avec la consommation de ressources biologiques, il n'en allait pas de même dans des domaines tels que la toxicité des sédiments. M. Civili a ajouté que sur le sujet capital de l'interprétation des données, les exercices de biosurveillance permettaient souvent de placer dans leur contexte les résultats de la surveillance chimique en indiquant les effets biologiques de niveaux donnés de contaminants chimiques.

84. D'autres intervenants ont rappelé que plusieurs approches avaient été adoptées pour la surveillance des niveaux de pollution dans l'eau, notamment l'approche biologique et la fixation de critères écologiques pour l'évaluation de la toxicité. Évaluer l'état des eaux marines et des eaux douces nécessitait souvent la sélection et la mesure d'une série de paramètres comme la teneur en nitrates et en phosphates, la transparence et la teneur en oxygène. Dans certaines zones de la Méditerranée et en particulier au sud et à l'est, les niveaux généraux de certains polluants, comme les nitrates et les phosphates, étaient beaucoup plus faibles que dans le nord, par exemple. Il serait également nécessaire de déterminer avec davantage de précision les concentrations générales de fond de substances se trouvant dans la nature.

85. M. Civili a accueilli avec faveur les propositions visant à ce que le MED POL établisse un document passant en revue les normes et critères disponibles pour la pollution chimique, y compris ceux établis par l'OMS en rapport avec les risques pour la santé humaine. Le document devrait également fournir des informations comparatives sur les différentes approches mises au point et utilisées en diverses régions du monde pour l'interprétation des données de la surveillance.

86. À propos de l'assurance qualité des données, M. Civili a déclaré que le programme géré par le MESL/AIEA resterait un outil essentiel pour les travaux menés dans le cadre du MED POL. L'assistance octroyée aux pays comprenait des cours de formation en matière d'assurance qualité des données, des exercices d'intercomparaison et des missions d'assurance qualité.

87. S'agissant des critères et normes de qualité pour les eaux de baignade, M. Civili a rappelé qu'il était prévu de tenir, vers la fin de l'exercice biennal, une réunion consultative chargée de finaliser les critères et normes provisoires de qualité pour les eaux de baignade. Cependant, il a fait observer que l'Union européenne en était encore au stade d'élaboration d'un projet de directive sur cette question. Eu égard à la nécessité de s'assurer que les critères et normes adoptés par le PAM ne soient pas en contradiction avec ceux d'autres pays ou groupes de pays, la question qui se posait était de savoir s'il fallait reporter la réunion consultative jusqu'à ce que la directive ait été complètement finalisée. Plusieurs orateurs ont appuyé la proposition de tenir, à la fin de 2001, la réunion d'experts chargée de finaliser les critères et normes au cours de laquelle les progrès réalisés par l'Union européenne et d'autres organisations internationales seraient passés en revue. Si nécessaire, une deuxième réunion pourrait alors peut-être se tenir dans le courant 2002 pour finaliser les critères et normes du MED POL en vue de les soumettre aux Parties contractantes en 2003. Le financement de la deuxième réunion pourrait provenir de diverses sources, OMS y comprise.

88. Abordant la question de la pollution des cours d'eau et de la gestion des bassins versants, M. Civili a indiqué que c'était pour le MED POL un thème nouveau qui découlait de l'extension du champ d'action de la Convention de Barcelone et du Protocole "tellurique" à l'ensemble du bassin hydrographique de la Méditerranée. S'il en résultait la nécessité de prévoir des activités de surveillance continue des eaux fluviales à l'avenir, les activités envisagées pour l'exercice 2002-2003 étaient destinées à jeter les bases des activités précitées - grâce à l'élaboration de lignes directrices et à leur examen par une réunion d'experts - ainsi qu'à collecter des informations sur la qualité de l'eau dans 50 cours d'eau sélectionnés en vue d'établir par la suite un inventaire régional.

89. Au cours d'un bref débat, plusieurs orateurs se sont dits préoccupés par l'expansion des activités MED POL. Ils ont également mis en garde contre le risque de doubles emplois avec les activités d'autres organisations comme le Secrétariat de RAMSAR et contre le caractère politiquement sensible des questions liées aux cours d'eau. Cependant, d'autres participants ont rappelé que la principale avancée obtenue à Syracuse avait été précisément d'étendre le Protocole à l'ensemble du bassin hydrographique de la Méditerranée, lequel englobait par définition des cours d'eau qui étaient l'une des principales sources de pollution de la mer. Dans un délai relativement restreint, et si l'on souhaitait appliquer correctement le Protocole "tellurique", les Parties contractantes auraient à adopter la législation nécessaire et à prendre les dispositions requises par le Protocole concernant la pollution des cours d'eau et la gestion des bassins versants. Le Secrétariat du PAM avait déjà coopéré étroitement avec d'autres organisations internationales et secrétariats de Conventions et pourrait signer des mémorandums d'accord (par exemple, le CAR/ASP avait déjà signé un mémorandum d'accord avec RAMSAR) avec d'autres organismes travaillant dans le domaine de la pollution des cours d'eau et de la gestion des bassins versants.

5.1.7 Renforcement des capacités

90. M. Civili a indiqué que, en prévision de la mise en oeuvre du PAS et du projet FEM, les activités MED POL de renforcement des capacités, qui avaient de tout temps constitué un élément fondamental de l'assistance fournie aux pays, se diversifiaient de plus en plus. Outre la surveillance chimique, elles porteraient sur des domaines tels que la biosurveillance, les études d'impact sur l'environnement (EIE), les activités d'inspection et la production plus propre. Il a précisé que, en plus de l'appui fourni par le FEM, le METAP constituait un autre et nouveau partenaire important du PAM dans la mise en oeuvre du PAS, surtout en ce qui concerne les EIE. Aucune recommandation spécifique n'était proposée à la rubrique "Renforcement des capacités" car les activités menées sur toutes les questions traitées par le MED POL comportaient un important volet dans ce domaine.

91. En réponse à une demande de renseignements, le représentant de l'AIEA a indiqué que le MED POL collaborait étroitement avec le Programme d'assurance qualité de l'information pour la surveillance continue du milieu marin en Europe (QUASIMEME). Les domaines d'interaction comprenaient l'échange d'informations et l'octroi de conseils aux laboratoires sur les études d'intercomparaison. Le MED POL entretenait également des contacts étroits avec BEQUALM

5.1.8 Participation du public

92. M. Civili a rappelé les objectifs ambitieux du PAS en matière de participation du public, d'où dépendaient, pour une large part, le succès à long terme du PAS et la réalisation des objectifs du PAM d'une manière plus générale. La mise en oeuvre du projet FEM offrait des possibilités supplémentaires de renforcer la participation de la société civile, et notamment des ONG, aux activités du PAM. Dans les activités prévues pour 2002-2003, l'accent était mis sur l'établissement d'une stratégie à long terme, en étroite collaboration avec des représentants de la société civile en vue de la participation du public au PAM.

93. Plusieurs participants ont souligné l'importance de l'information, de la participation du public et de la mobilisation de celui-ci pour la réalisation des objectifs du PAM, ainsi qu'il avait été rappelé à la réunion sur la mise en oeuvre du PAS tenue à Catane en avril 2001. Les recommandations adoptées par la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL devraient inviter le Secrétariat et les Parties contractantes à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la participation du public à l'ensemble des activités du PAM.

94. M. A. Manos, Forum pour la lagune de Venise, s'exprimant également au nom d'Ecomediterrania, a relevé avec satisfaction que l'importance de la participation du public dans tous les domaines suscitait une large adhésion, même de la part d'organismes comme le FMI. La société civile - et en particulier les ONG - pouvait remplir un rôle très utile dans les activités MED POL. Le MED POL était essentiellement un programme scientifique. Mais pour atteindre ses objectifs, il importait que les informations qu'il générerait soient largement diffusées, et qu'elles le soient sous une forme qui motiverait le public. Ce n'était pas le cas pour l'heure. Les ONG, qui étaient présentes au sein de chaque collectivité de la Méditerranée, étaient tout à fait indiquées pour remplir ce rôle en sélectionnant l'information générale et en la replaçant dans un contexte local qui retiendrait davantage l'attention du grand public et pourrait servir à des programmes éducatifs. Les ONG offraient avec le public un interface plus efficace qu'une couverture sporadique et éphémère par la presse. Les ONG lançaient également des activités pratiques et y prenaient part, du nettoyage des plages à la gestion des zones côtières et à des projets éducatifs sur les écosystèmes marins et côtiers. A titre d'exemple de ces activités, il y avait lieu de mentionner le réseau SeaM d'éducation sur le milieu marin coordonné par le Forum et financé par l'Union européenne et le Gouvernement italien. Les actions concrètes qu'elles pouvaient entreprendre comprenaient des activités spécifiques de surveillance continue sous l'orientation et la supervision de la communauté scientifique. Enfin, les possibilités des ONG dans le domaine de la sensibilisation découlaient naturellement de leurs activités d'information et de terrain. Cette action de sensibilisation pouvait être très diverse, depuis les pressions exercées localement pour l'élimination de sources ponctuelles de pollution jusqu'à des campagnes nationales en faveur de la ratification des Protocoles et d'un financement adéquat du programme du PAM. Il apparaissait donc tout à fait logique de rapprocher MED POL et société civile pour accroître l'impact du PAM, notamment en associant étroitement les bénéficiaires ultimes et les jeunes générations à l'oeuvre du PAM.

5.1.9 Rapports

95. M. Civili a fait savoir que le système de rapports unifié répondant aux obligations de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs ainsi qu'aux décisions des Parties

contractantes était presque achevé et serait soumis aux Parties contractantes pour adoption en 2001. Étant donné la complexité du système et la diversité des activités qu'il englobait, il n'avait pas paru possible de mettre au point un système de rapports semblable pour le PAS. Le Secrétariat, à la lumière du système de rapports en voie d'élaboration pour la mise en oeuvre du GPA, étudierait comment un système de rapports pour le PAS pourrait être formulé au mieux.

96. Des informations sur les niveaux et les tendances des charges de pollution continueraient d'être fournies dans le cadre du système normal de rapports du MED POL.

97. M. Civili avait pris note de l'intérêt manifesté pour les IETMP et, pour aider à leur établissement, il serait sélectionné des pays autres que l'Égypte pour la réalisation de projets pilotes, et il serait organisé un cours régional de formation à l'établissement des Inventaires qui bénéficierait de l'appui de l'ICS-ONUDI.

98. Les travaux se poursuivraient au sujet des indicateurs de pollution marine, en collaboration avec l'AEE et compte tenu des activités du Groupe de travail de la CMDDD sur les indicateurs pour le développement durable.

99. Le représentant de la Commission européenne a été d'avis qu'un formulaire spécifique de rapports pour le PAS devrait être établi pour l'exercice biennal 2002-2003.

100. Le Coordonnateur national de l'Italie a souligné que le moment était venu de passer de l'évaluation à des mesures concrètes de réduction, et il a exprimé l'espoir que des fonds seraient fournis pour pouvoir finaliser les indicateurs.

101. En réponse à une question touchant l'assistance qui pourrait être fournie aux pays pour l'établissement des IETMP, M. Civili a expliqué que des fonds limités étaient disponibles pour entreprendre l'élaboration des Inventaires au plan national. En outre, il serait élaboré une série de lignes directrices pour aider un plus grand nombre de pays à participer au processus.

5.1.10 Plans d'action nationaux

102. M. Civili a indiqué que, pendant l'exercice biennal 2002-2003, le Secrétariat collaborerait étroitement avec les pays pour veiller à ce qu'ils aient formulé des plans d'action nationaux (PAN), qui devraient être pleinement opérationnels d'ici à 2005. Le Secrétariat fournirait une assistance, mais les PAN - ou les plans sectoriels équivalents - devraient être élaborés et appliqués par les pays eux-mêmes. Les PAN reflèteraient naturellement les problèmes et priorités spécifiques de chaque pays, de sorte que l'on ne pouvait pas être catégorique quant à leur contenu, pour autant qu'ils restent conformes à la politique générale reflétée dans le PAS. Les pays qui avaient déjà des plans nationaux pourraient recevoir une assistance pour les renforcer.

103. L'observateur de l'Autorité palestinienne a déclaré que celle-ci avait déjà un plan d'action qui mettait en relief le droit de tout Palestinien de vivre dans un environnement non pollué. Les priorités pour les trois premières années avaient été identifiées, et la mise en oeuvre du plan avait déjà commencé.

104. La représentante du GPA/PNUE a expliqué que le GPA avait mis en route un processus semblable. Le principal obstacle qui empêchait de passer de l'étape de la planification à l'action était le manque de ressources financières, de sorte qu'il avait été prévu de convoquer une réunion afin d'identifier des sources novatrices de financement et de pouvoir ainsi appliquer les plans de lutte contre la pollution de sources telluriques.

105. En réponse aux questions posées à propos de la durée des PAN et de leurs modalités d'application, M. Civili a précisé qu'il n'avait pas encore été fixé de durée précise mais que les PAN seraient revus tous les cinq ans, comme prévu par le PAS. L'on disposait de fonds suffisants pour fournir une assistance à la préparation des PAN au cours de l'exercice biennal à venir, mais le financement de leur application à long terme était une question qui restait à résoudre. Le MED POL pourrait aider à rassembler les donateurs et institutions financières et les pays; en outre, l'on s'attacherait dans le cadre du Projet FEM pour la Méditerranée à identifier pays par pays les instruments de financement possibles afin d'assurer la durabilité à long terme du PAS.

5.1.11 Autres activités liées au Protocole "tellurique"

Usines de dessalement de l'eau de mer

106. M. Civili a fait savoir qu'à la suite de la demande formulée par certaines Parties contractantes, le Secrétariat avait établi une évaluation de l'impact environnemental et un projet de lignes directrices concernant la gestion des rejets de saumure par les usines de dessalement (UNEP(DEC)/MED WG.183/Inf.6). Il a été proposé de convoquer une réunion d'experts pour finaliser les lignes directrices, l'accent étant mis sur le choix d'un bon emplacement pour les usines.

107. L'observateur de l'Autorité palestinienne a suggéré d'inclure les eaux saumâtres contenant également de petites quantités de saumure.

108. Le Coordonnateur national d'Israël a accueilli favorablement le document et a fait observer que le dessalement de l'eau de mer était une solution pour les pays de sa région. Après avoir exprimé l'espoir qu'une réunion d'experts serait convoquée dès que possible, il a confirmé qu'Israël construisait une usine d'une capacité de 140 000 m³/jour et avait l'intention d'en construire une autre de mêmes dimensions.

109. Les Coordonnateurs nationaux de Malte et de l'Égypte ont relevé que le document établi par le Secrétariat portait sur le choix de l'emplacement le mieux approprié pour les usines mais qu'il faudrait également élaborer des lignes directrices à propos de la gestion des rejets des usines existantes.

110. M. Abousamra a répondu que la technologie paraissait offrir la meilleure solution pour les usines existantes; de fait, les rejets de saumure pourraient être espacés de façon à réduire leur impact au minimum. D'une manière générale, l'on ne disposait guère d'informations sur l'impact de la saumure dans la région méditerranéenne, mais la bibliographie internationale autorisait à penser qu'elle pouvait avoir des effets négatifs. Pour l'instant, il n'était proposé dans le document que des éléments de lignes directrices concernant l'emplacement des nouvelles usines et les évaluations d'impact environnemental qui devaient être réalisées avant de construire une usine. La question des eaux saumâtres n'avait pas été étudiée en détail car le volume en cause était bien inférieur à celui de la saumure.

111. M. Civili a ajouté que l'on pourrait entreprendre une étude des méthodes existantes, y compris des meilleures technologies disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE), pour déterminer quelle assistance pourrait être fournie aux pays où il existait déjà des usines de dessalement. Un aspect qui n'était pas traité dans le document était l'interdépendance des aspects écologiques et socio-économiques des usines de dessalement et de la demande croissante d'eau. La CMDD avait déjà discuté de cette question et le Plan Bleu avait réalisé des activités dans ce domaine. L'on pourrait, dans l'introduction du document, relier les questions qui y étaient traitées à celles concernant la demande d'eau.

Bilan diagnostique transfrontière (BDT)

112. M. Civili a expliqué qu'étant donné que le BDT était considéré comme un document important, sa mise à jour et sa finalisation, déjà amorcées en 2001, seraient menées à bien au cours de l'exercice biennal 2002-2003, en consultation avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, en ayant recours à des crédits du Projet FEM pour la Méditerranée. Les activités que devait réaliser le Secrétariat, telles qu'elles étaient décrites dans le document UNEP(DEC)/MED WG.183/3, n'avaient pas à être discutées ou approuvées par la réunion et étaient exposées dans le document uniquement à des fins d'information.

"Points chauds" et "zones sensibles" de pollution

113. Après avoir mis en relief le rôle important que joue la liste des "points chauds" et des "zones sensibles" de pollution comme base d'évaluation dans des régions spécifiques des pays méditerranéens, M. Civili a expliqué que la liste actuelle remontait à 1996-1997 et devait être revue pour rendre compte des faits nouveaux, peut-être positifs aussi, intervenus dans les pays. Dans l'immédiat, des fonds étaient disponibles au titre du Projet FEM pour la Méditerranée pour revoir les critères concernant les "points chauds de pollution", préparer une mise à jour de la liste et réaliser des études de préinvestissement sur un certain nombre de "points chauds". A plus longue échéance, le Secrétariat proposait que la liste soit revue périodiquement et mise à jour tous les quatre ans. A ce propos, M. Civili a appelé l'attention sur les activités que le Secrétariat proposait pour l'exercice biennal 2002-2003, telles qu'elles étaient exposées dans le document UNEP(DEC)/MED WG.183/3 ainsi que sur la section correspondante du projet de recommandation.

Systèmes d'inspection

114. M. Civili a rappelé que la première réunion du Réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation tenue à Sorrente (Italie) du 15 au 17 mars 2001 avait recommandé, entre autres, que des réunions similaires se tiennent régulièrement, que l'échange d'informations soit intensifié, que l'élément "renforcement des capacités" soit développé et que des lignes directrices pour les systèmes d'inspection environnementale soient élaborées. Pendant l'exercice biennal 2002-2003, le Secrétariat proposait d'entreprendre des activités allant dans le sens des recommandations de cette première réunion ainsi que les autres activités décrites dans le document UNEP(DEC)/MED WG.183/3. Ces activités pourraient être financées en partie par le Projet FEM pour la Méditerranée.

115. Le représentant de la Commission européenne a fait observer que les pays, en approuvant le document opérationnel concernant le PAS, approuveraient aussi les activités proposées par le Secrétariat au sujet des systèmes d'inspection. Il pensait par conséquent que, pour que les pays s'engagent à poser les bases de systèmes d'inspection environnementale, les Parties contractantes devraient être invitées à recommander que les pays se dotent d'ici à 2005 au plus tard de systèmes d'inspection environnementale répondant aux normes minimums. A ce propos, il a été convenu que les activités proposées pour la période 2002-2003 prévoient une assistance pour l'établissement et le renforcement d'un système d'inspection qui devrait être achevé en 2005.

Évaluation de l'état de la santé-environnement dans les pays méditerranéens

116. M. Civili a souligné l'intérêt de l'évaluation proposée, qui serait préparée et financée directement par l'OMS, et que le Secrétariat appuyait sans réserve. Le représentant de l'OMS a précisé que l'évaluation porterait notamment sur des données ou des indicateurs de la dégradation de l'environnement pouvant présenter des risques pour la santé humaine.

L'évaluation serait fondée sur les informations déjà disponibles, mais il faudrait aussi identifier et rassembler les données en la possession des différentes institutions pour avoir une image précise de la situation.

5.2 Activités liées à la mise en application du Protocole "immersions"

5.2.1 Évaluation des activités "immersions" sur la période 1995-2001

117. M. Civili a fait savoir qu'alors même que les autorités nationales étaient tenues de faire périodiquement rapport au Secrétariat sur les permis d'immersion qu'ils avaient délivrés, il n'en avait été reçu que quelques-uns depuis que le Protocole de 1976 était entré en vigueur. Le Secrétariat souhaitait obtenir des informations pour la période 1995-2001 pour pouvoir préparer en 2002 une évaluation finale des immersions en Méditerranée pour la période précédant l'entrée en vigueur du Protocole révisé. Le Secrétariat demandait par conséquent aux Coordonnateurs nationaux d'approuver la préparation de cette évaluation finale et de prier leurs autorités compétentes de soumettre au Secrétariat les informations demandées dans la lettre qui leur avait été envoyée le 1er février 2001 dont il était question dans la section 3 du document UNEP(DEC)/MED WG.183/3.

118. En réponse à une question de l'observatrice de Greenpeace, qui avait rappelé les quantités importantes de déchets immergés par les autorités militaires en Méditerranée, M. Civili a précisé qu'aux termes du Protocole "immersions" actuellement en vigueur, les pays étaient implicitement exemptés de faire rapport sur les immersions de caractère militaire mais que tel n'était pas le cas en vertu du Protocole révisé de 1995.

119. Plusieurs Coordonnateurs, évoquant les difficultés soulevées par la soumission au Secrétariat de rapports précis sur les opérations d'immersion ont mis en exergue la question des immersions illégales, notamment celles effectuées par le sabordage de navires.

120. En réponse à une question posée par quelques participants, M. Civili a expliqué que les lignes directrices élaborées aux termes des articles 4 et 6 du Protocole "immersions" révisé entreraient en vigueur, juridiquement parlant, en même temps que le Protocole. Les procédures d'application de ces lignes directrices devaient être adoptées par les Parties contractantes mais ne constituaient pas pour autant un instrument juridiquement contraignant, de sorte qu'elles n'avaient pas à être soumises aux formalités nationales d'adoption.

121. M. Civili a appelé l'attention sur la suggestion visant à ce que le PAM demande le statut d'observateur auprès de la Convention de Londres sur les immersions.

5.2.2 Examen des lignes directrices pour la gestion de déchets de poisson

122. M. Abousamra, présentant les lignes directrices pour la gestion de déchets de poisson ou autres matières organiques issues des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins (UNEP(DEC)/MED WG.183/4), a expliqué qu'elles avaient été préparées conformément au Protocole "immersions" et compte tenu des lignes directrices de l'OMI sur ce même sujet. La première section des lignes directrices portait sur l'évaluation et la gestion des déchets de poisson avant qu'intervienne une décision sur leur immersion. La deuxième section concernait la surveillance continue des opérations d'immersion. Le texte des lignes directrices avait été communiqué aux Parties contractantes pour observations et avait été modifié en conséquence. Les modifications figuraient dans le document UNEP(DEC)/MED WG.183/4/Addendum.

123. La Coordonnatrice nationale de la Croatie a été d'avis que les lignes directrices seraient extrêmement utiles, particulièrement pour les pays qui envisageaient d'abandonner

la pratique traditionnelle consistant à rejeter à la mer tous les déchets issus du traitement du poisson.

124. La réunion a recommandé la transmission aux Parties contractantes, pour adoption, des lignes directrices pour la gestion de déchets de poisson ou autres matières organiques.

5.2.3 Examen des lignes directrices pour l'immersion des plateformes

125. M. Abousamra, présentant le projet de lignes directrices pour l'immersion des plateformes et autres ouvrages placés en mer (UNEP(DEC)/MED WG.183/5), a énuméré les instruments internationaux qui avaient été consultés pour l'élaboration du projet, parmi lesquels il convenait de citer la Convention OSPAR, la Convention de Londres et le Protocole de 1996 afférent à cette dernière. Le fil conducteur qui avait été suivi pour l'élaboration des lignes directrices avait été la protection du milieu marin. Dans ce cas également, les lignes directrices étaient subdivisées en deux sections concernant respectivement les mesures à prendre avant qu'intervienne une décision quelconque touchant les opérations d'immersion et les opérations de surveillance continue à réaliser après qu'il a été décidé d'éliminer en mer des plateformes et autres ouvrages offshore. Les observations reçues des Parties contractantes à propos du projet de lignes directrices figuraient dans le document UNEP(DEC)/MED WG.183/5/Addendum.

126. Le représentant de la Commission européenne a fait savoir que celle-ci souhaitait également proposer des modifications au projet de lignes directrices, particulièrement en vue d'y inclure un mécanisme de consultation entre les Parties lorsque des opérations d'immersion concernaient plusieurs pays. La Convention OSPAR contenait d'ailleurs une annexe distincte à ce sujet.

127. L'observateur de l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP) a fait valoir qu'étant donné que les lignes directrices élaborées pour l'application de la Convention de Londres avaient été finalisées depuis que le PAM avait préparé ses propres lignes directrices, celui-ci devrait en tenir compte également. Manifestement, les lignes directrices du PAM revêtaient un intérêt considérable pour l'industrie pétrolière et les opérateurs de plateformes et étaient utiles dans la mesure où elles donnaient une indication des procédures à suivre avant les opérations d'immersion. Elles comportaient néanmoins beaucoup de redondances, ce qui créait une confusion qui risquait de nuire à leur application. Elles englobaient également des questions comme les analyses des propriétés chimiques et biologiques, qui étaient sans rapport avec l'immersion d'ouvrages en acier et en béton. Il était généralement admis que l'acier et le béton n'étaient pas en soi des substances polluantes, particulièrement lorsqu'un nettoyage approprié avait été fait avant l'immersion. Il faudrait également revoir les lignes directrices concernant la sélection des sites d'immersion. Par ailleurs, les dispositions de la Convention OSPAR relatives au mécanisme de consultation étaient propres à cet instrument. Toutes les opérations d'immersion avaient des aspects transfrontières, mais les problèmes que posait l'immersion de plateformes étaient beaucoup moins sérieux que, par exemple, ceux que posait l'immersion de matériaux de dragage ou de déchets de poisson. L'observateur de l'OGP a proposé son concours pour remédier au manque de clarté du projet de lignes directrices.

128. L'observatrice de Greenpeace International a rappelé que l'adoption du Protocole "immersions" révisé avait modifié le régime applicable aux opérations d'immersion, le transformant d'un système d'autorisation générale sous réserve d'exceptions en un système d'interdiction générale assortie d'exceptions. Le projet de lignes directrices revenait à un cadre d'autorisation des opérations d'immersion. Il manquait beaucoup de rigueur et devait être beaucoup plus détaillé. De plus, et bien que la Convention OSPAR ait été citée parmi les références utilisées pour la préparation des lignes directrices, deux éléments importants de la Convention manquaient, à savoir la procédure de consultation entre les pays et le

principe selon lequel les opérateurs devaient présenter d'autres solutions aussi détaillées que leur proposition d'immersion de plateformes et d'autres ouvrages offshore. Par ailleurs, si l'interdiction de l'immersion de plateformes faisait l'objet de conditions plus rigoureuses dans l'Atlantique et dans la mer du Nord, l'on risquait fort que les opérateurs utilisent la Méditerranée, où l'immersion serait plus facile.

129. Le Coordonnateur national de la France est convenu que le projet de lignes directrices devrait être considérablement révisé et qu'il faudrait prendre grand soin qu'elles ne soient aucunement plus faibles que les dispositions applicables dans les mers voisines. Il faudrait en particulier tenir compte des lignes directrices adoptées dans le contexte de la Convention de Londres étant donné qu'il ne serait que logique que des lignes directrices régionales soient plus rigoureuses qu'un instrument mondial.

130. A la suite de la discussion, il a été décidé de convoquer une brève réunion des Coordonnateurs intéressés pour revoir en détail le contenu des lignes directrices. Après avoir pris connaissance des conclusions de cette réunion, la réunion est convenue que le projet de lignes directrices avait encore besoin d'être révisé sur certains points. Les Coordonnateurs nationaux étaient par conséquent invités à soumettre au Secrétariat des amendements très spécifiques pour lui permettre de préparer une nouvelle version du projet. Bien que seules les Parties contractantes soient habilitées à proposer des amendements, les observateurs d'organisations non gouvernementales intéressées pouvaient se mettre en rapport avec le Secrétariat pour expliquer leur position et leurs propositions, lesquelles pourraient ensuite être portées à l'attention des Parties. Le Secrétariat proposait de remettre jusqu'en 2003 la présentation du projet aux Parties.

5.2.4 Préparation des lignes directrices pour la gestion des matières géologiques inertes non polluées

131. En ce qui concerne le travail de préparation de lignes directrices pour la gestion de matières géologiques inertes non polluées qui devaient être soumises à l'approbation des Parties contractantes en 2005, M. Civili a expliqué que, pour établir un point de départ, le Secrétariat avait besoin d'indications touchant la définition des "matières géologiques inertes non polluées". A ce propos, le Secrétariat demanderait aux Coordonnateurs nationaux de lui communiquer leurs observations concernant la signification technique et juridique de l'expression en question.

5.3 Activités liées à la mise en oeuvre du Protocole "déchets dangereux"

132. M. Civili a fait observer que, comme dans le cas des autres Protocoles qui n'étaient pas encore entrés en vigueur, le Secrétariat avait jugé approprié d'entreprendre des travaux préparatoires en prévision de leur application. L'évaluation proposée de la gestion des déchets dangereux dans les pays méditerranéens, eu égard aux obligations découlant de la Convention de Bâle et des autres conventions connexes, permettrait au Secrétariat d'éviter les chevauchements d'efforts et d'identifier les lacunes et les besoins à la lumière des activités à exécuter pour mettre en oeuvre le PAS.

133. Le Coordonnateur national de la République arabe syrienne a considéré que l'évaluation devrait inclure la question du trafic et de l'élimination illicites afin de mettre un terme à ce comportement néfaste. Un observateur a été d'avis qu'il faudrait passer en revue les procédures envisagées par les autres instruments internationaux juridiquement contraignants relatifs à l'environnement en cas d'inobservation de leurs dispositions pour voir quelles options s'offraient. La Convention de Barcelone adoptée par les Parties contractantes ne prévoyait pas de sanction en cas d'inobservation, mais le Protocole "tellurique" stipulait qu'un système national devait être établi pour sanctionner les cas d'inobservation.

134. Le Coordonnateur national de la République arabe syrienne a appelé l'attention sur le fait que le Secrétariat devait, dans son évaluation, tenir compte aussi des questions liées aux POP. Le représentant de l'OMM a relevé que l'importance de ces questions avait été soulignée par une conférence intergouvernementale tenue à Stockholm (Suède), les 22 et 23 mai 2001, qui avait adopté une convention mondiale sur les POP. S'agissant de l'objectif du PAS visant à réduire de 50% les apports de plusieurs POP en mer Méditerranée d'ici à 2005, il a fait observer qu'on disposait de certaines estimations des charges atmosphériques de POP atteignant la Méditerranée, ce qui n'était pratiquement pas le cas, en revanche, pour les apports de POP se produisant par les cours d'eau et les rejets directs. Les données et estimations disponibles pour la mer du Nord et la mer Baltique montraient que les apports de POP constituaient jusqu'à 95-98% de la charge totale. Adopter des mesures efficaces de réduction de la pollution de la mer Méditerranée par les POP, établir des estimations et des données plus précises s'imposaient sans délai pour les apports de POP se produisant à partir de sources importantes et par diverses voies (rejets directs, cours d'eau, atmosphère).

5.4 Activités liées à l'identification et au suivi des nouveaux problèmes d'environnement et de pollution

135. M. Civili a rappelé la décision des Parties contractantes d'utiliser les fonds affectés à la recherche à l'identification des nouveaux problèmes d'environnement et de pollution et a souligné que la réunion de consultation restreinte à ce sujet (Rome, 31 mai-1er juin 2000) avait proposé des projets de recherche limités sur les polluants transportés par l'atmosphère et sur les agents antisalissures. Le Secrétariat a proposé que des travaux soient entrepris sur ces questions pendant l'exercice biennal 2002-2003. En outre, étant donné l'importance croissante que revêtaient les changements climatiques pour les pays méditerranéens, le Secrétariat proposait de suivre les faits nouveaux intervenus à cet égard au sein des instances internationales et de préparer des informations à ce sujet à l'intention des Parties. Il convenait de relever également la session extraordinaire sur les problèmes nouveaux d'environnement et de pollution organisée conjointement par le CIESM et le PAM, qui devait avoir lieu à Monaco en septembre 2001 dans le cadre de l'Assemblée générale du CIESM.

136. Se référant aux changements climatiques, le Coordonnateur national du Maroc a rappelé que son pays accueillerait en novembre/décembre 2001 la septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et il a invité toutes les Parties à y participer.

137. Le Coordonnateur national de l'Italie, faisant observer qu'il importait au plus haut point que le MED POL envisage la question des changements climatiques, a déclaré que le Secrétariat devait coopérer dans ce domaine avec l'ICRAM, qui étudiait actuellement l'impact des changements climatiques sur l'environnement dans des régions sélectionnées de la Méditerranée.

138. Plusieurs orateurs ont mis en relief l'importance croissante de l'aquaculture marine en Méditerranée et les indications selon lesquelles celle-ci avait un impact de plus en plus marqué sur l'environnement. L'avis a été exprimé que le Secrétariat devrait entreprendre une étude formelle de cet impact, compte tenu des nouvelles techniques de pisciculture, ainsi que des moyens de le réduire au minimum, afin de rédiger un document sur la question. L'attention a été appelée sur la nécessité pour le Secrétariat de coordonner ses activités et de coopérer aux travaux entrepris par le CAR/ASP à ce sujet.

139. Le projet de recommandations issu de la discussion sur le point 7 de l'ordre du jour est joint au présent rapport en tant qu'annexe III. Une description des activités à réaliser pendant l'exercice biennal est jointe en tant qu'annexe IV.

**Point 6 de l'ordre du jour Considérations budgétaires liées au programme de travail
2002-2003 du PAM et du MED POL**

140. M. Civili a présenté le budget préliminaire pour les activités MED POL 2002-2003 figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.183/Inf.7, relevant que ce projet de budget ne pouvait être considéré que comme indicatif étant donné que le montant des fonds disponibles pour le MED POL dépendrait en définitive du budget total pour toutes les activités du PAM. Le budget proposé, si l'on prenait la moyenne des deux années, représentait une augmentation de 12% environ par rapport au budget de l'exercice biennal précédent. Le Secrétariat prendrait note des observations formulées par les Coordonnateurs nationaux au sujet du document, mais aucune modification formelle ne pouvait y être apportée à ce stade.

141. De nombreux orateurs ont félicité le Secrétariat d'avoir préparé un projet de budget qu'ils ont jugé être clair, transparent et détaillé et ont appuyé l'orientation générale et le contenu du document.

142. Le Coordonnateur national de l'Italie, appuyé par le représentant de la Commission européenne, a été d'avis que le projet de budget à l'examen et ceux des exercices futurs devraient être libellés en euros, sur la base d'un taux de change fixe. Cette pratique, qui était également à l'étude dans d'autres organisations et instances internationales, permettrait, entre autres, de faciliter la comparaison avec les budgets précédents. M. Civili a déclaré que le Secrétariat prendrait note de cette observation et porterait la question à l'attention de l'administration du PNUE.

143. Le Coordonnateur national du Maroc, appuyé par le Coordonnateur national de la République arabe syrienne, a craint que le montant prévu au budget pour la préparation d'une évaluation de la gestion des déchets dangereux dans la région méditerranéenne en 2002 n'ait été très sous-estimé et ne s'avère insuffisant pour une telle entreprise. M. Civili a expliqué que les ressources budgétaires disponibles pour l'évaluation étaient limitées mais que le Secrétariat pensait que le financement prévu serait suffisant pour peu que les pays coopèrent en fournissant et en aidant à recenser les informations requises.

144. En réponse à une observation de la Coordonnatrice nationale de la Croatie touchant la réduction du montant prévu au budget pour l'assistance qui devrait être fournie aux pays pour les aider à formuler et à exécuter les programmes nationaux de surveillance en 2003, M. Civili a expliqué que cet ajustement avait été opéré pour compenser les augmentations budgétaires imputables aux activités prévues dans le cadre du Projet FEM.

145. En réponse à une question posée par le représentant du METAP au sujet des ressources extérieures qui seraient disponibles en 2002 pour la préparation des études de préinvestissement envisagées dans le contexte du Projet FEM, M. Civili a précisé que le financement supplémentaire de 110 000 dollars provenant du FEM et de 110 000 dollars provenant du METAP serait inclus dans le tableau.

146. Plusieurs orateurs ont demandé des éclaircissements sur la proposition visant à tenir en 2002 une réunion d'experts désignés par les gouvernements pour l'intégration et la meilleure utilisation des activités FEM lors de la mise en oeuvre du PAS. M. Civili a expliqué qu'il pouvait parfois être difficile pour les Coordonnateurs pour le MED POL de bien saisir toute la complexité du mécanisme d'intégration entre le MED POL, le PAS et les activités entreprises au titre du Projet FEM pour la Méditerranée. Au cours des deux premières années d'exécution du Projet FEM, nombre des activités de celui-ci étaient liées à la mise en oeuvre du PAS. Aussi une réunion d'experts gouvernementaux était-elle nécessaire pour rationaliser les activités entreprises dans le cadre du Projet FEM et du PAS, pour voir

comment elles se renforçaient mutuellement et pour arrêter la marche à suivre à plus longue échéance.

Point 7 de l'ordre du jour Révision et approbation du document opérationnel pour la mise en oeuvre du PAS

147. M. Civili, présentant le document opérationnel pour la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution de la mer Méditerranée due aux activités menées à terre (UNEP(DEC)/MED WG.183/6) a rappelé qu'il contenait une description des principes, des activités et des méthodes de mise en oeuvre du PAS jusqu'en 2025. Il s'agissait donc probablement du document le plus important dont était saisie la réunion et il avait offert la base des activités MED POL de 2002-2003, que la réunion venait tout juste d'approuver. Le document opérationnel avait été soumis à une réunion d'experts tenue à Catane en avril 2001, où il avait été revu et avait été modifié par la suite par le Secrétariat à la lumière des observations formulées. M. Civili a souligné que les dispositions esquissées dans le document à propos des mesures institutionnelles à prendre au niveau national devraient être considérées comme des propositions pertinentes tendant à améliorer les chances de réussite de la mise en oeuvre du PAS. Les propositions devraient toutefois être considérées comme souples et adaptées à la situation locale. Les rouages existants qui associaient tous les acteurs concernés pouvaient en fait servir aux fins de la mise en oeuvre du PAS à condition que leurs mandats soient adaptés, le cas échéant, afin d'y intégrer les fonctions requises par le PAS. Dans ces conditions, la coordination interministérielle revêtait une importance toute particulière pour l'application des mesures de grande portée indispensables au succès du PAS.

148. Il était prévu que le PAS serait mis en oeuvre sur une très longue période, à savoir jusqu'en 2025. Si la date butoir de 2025 devait être rigoureusement maintenue et considérée comme la principale décision politique qui sous-tendait le PAS, les autres dates intermédiaires assignées dans le texte devaient être tenues pour des objectifs concrets que l'on pourrait, dans le même temps, vérifier à intervalles réguliers et éventuellement ajuster en tenant compte des évolutions techniques, scientifiques et politiques se produisant dans la région. A cette fin, le Secrétariat présenterait, à chaque réunion des Parties contractantes, un plan de travail détaillé pour la mise en oeuvre du PAS à chaque période biennale examinée par les Parties contractantes.

149. Lors de l'examen du document opérationnel, les Coordonnateurs nationaux se sont déclaré largement en faveur de la stratégie proposée pour la mise en oeuvre du PAS et ont préconisé certaines modifications à apporter aux différentes sections du document. Plus concrètement, ils ont fait valoir que les tâches des comités interministériels créés pour la mise en oeuvre du PAS pourraient être assumées par des organes équivalents, le cas échéant. Ils sont également convenus que les rapports nationaux sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du PAS devraient être établis sur une base annuelle plutôt que semestrielle, ainsi qu'il avait été proposé à l'origine dans le document opérationnel. En outre, il a été rappelé que l'objectif assigné dans le PAS consistait à éliminer des polluants comme les métaux lourds et pas simplement à réduire leurs émissions. Enfin, il a été convenu qu'un système d'autorisation, reposant sur des études d'impact sur l'environnement réalisées par les autorités nationales compétentes, devrait être mis en place, non seulement pour les nouveaux projets d'investissement susceptibles d'entraîner des dommages pour l'environnement, mais aussi pour toute modification de projets existants.

150. La réunion a approuvé le document opérationnel avec les modifications proposées et elle a recommandé sa transmission aux Parties contractantes pour adoption.

151. M. Civili a salué l'approbation du document opérationnel comme une étape majeure des activités du PAM et de la lutte menée contre la pollution de la mer dans la région

méditerranéenne. Il était désormais accepté, avec ce document, que 2025 était la date butoir pour l'élimination de la pollution et qu'un mécanisme était mis en place pour vérifier les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Protocole "tellurique" et du PAS. Le document fournissait un cadre pour la planification des activités prévues dans le cadre du PAS pour chaque exercice biennal, et ce jusqu'en 2025. Le processus de réalisation de ces objectifs comportait l'établissement d'un "bilan de base" pour les émissions d'ici à 2003, et l'engagement de commencer à prendre des mesures dès 2004 en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Point 8 de l'ordre du jour Questions diverses

152. M. Joan Albaiges, Coordonnateur régional du projet relatif à l'évaluation des substances toxiques persistantes, a présenté au nom de la Division des produits chimiques du PNUE, un aperçu général des activités réalisées dans le cadre du projet.

153. Ce projet, d'une durée de deux ans, avait généralement pour objectifs d'évaluer les dommages causés et les menaces représentées par les substances toxiques persistantes (STP) afin de déterminer les différentes priorités dans les diverses régions ainsi que d'appliquer les principes élaborés par le FEM et le PNUE à l'établissement d'un ordre de priorités pour l'action future concernant les questions liées aux produits chimiques.

154. Les principaux domaines d'activités étaient notamment l'identification des sources de STP dans la région, l'évaluation de leur impact sur la santé humaine et sur l'environnement, l'évaluation du transport transfrontière de STP et des causes profondes des problèmes causés par ces derniers, le renforcement des capacités de gestion des STP au plan régional et l'identification des problèmes prioritaires causés par les STP aux échelons régional et mondial.

155. Le projet devait déboucher sur l'établissement d'un réseau d'experts des STP ainsi que d'une structure de gestion et de coordination et sur l'élaboration de 12 rapports régionaux détaillés et d'un rapport mondial. Aux fins des évaluations, le monde avait été subdivisé en 12 unités géographiques, dont l'une était la Méditerranée.

156. Les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL pouvaient aider l'équipe régionale à réaliser le projet dans la région en identifiant les spécialistes qui y étaient disponibles et en les encourageant à participer aux activités, à communiquer des informations techniques et à prendre part aux ateliers. Il fallait espérer aussi que lesdits spécialistes reverraient le projet de rapport régional. Des ressources limitées pourraient être mises à la disposition des experts nationaux pour qu'ils puissent contribuer à l'exécution du projet.

157. Plusieurs orateurs ont exprimé le souhait de participer aux activités et d'aider à l'exécution du projet.

Point 9 de l'ordre du jour Adoption du rapport de la réunion

158. Les participants ont adopté à l'unanimité les versions anglaise et française du rapport.

Point 10 de l'ordre du jour Clôture de la réunion

159. Après l'échange des civilités d'usage, la Présidente a prononcé la clôture de la réunion le 31 mai 2001 à 13h00.

ANNEXE I**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS****ALBANIA
ALBANIE**

Ms Margarita Lutaj
Specialist
Agence Nationale d'Environnement
Rr "Deshmaret Nr. 4
Tirana
Albania

Tel: +355 4 365249
Fax: +355 4 365249
E-mail: m_lutaj@hotmail.com

**ALGERIA
AGERIE**

Ms Samira Natèche
Chef de bureau des réseaux de
Surveillance de l'Environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire,
et de l'Environnement
9, avenue de l'Indépendance
Palais Mostapha Pacha
16000 Alger
Algérie

Tel: +213 21 662053, 667535
Fax: +213 21 666172
E-mail: snateche@environnement-dz.org

**BOSNIA and HERZEGOVINA
BOSNIE et HERZEGOVINE**

Ms Sanda Midzic
Hydro - Engineering Institute Sarajevo
Str. Stjepana Tomica 1
33 000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: +387 33 212406-7
Fax: +387 33 207949
E-mail: smidzic@utic.net.ba

**CROATIA
CROATIE**

Ms Margita Mastrović
Senior Advisor
Ministry of Environmental Protection and
Physical Planning
Marine and Coastal Protection Unit
Užarska 2/I
51000 Rijeka
Croatia

Tel: +385 51 213499
Fax: +385 51 214324
E-mail: andrija.randic@duzo.hinet.hr

CYPRUS
CHYPRE

Mr Gabriel P. Gabrielides
Director
Department of Fisheries & Marine Research
Ministry of Agriculture, Natural Resources
and Environment
13 Aeolou Street
Nicosia 1416
Cyprus

Tel: +357 2 807867
Fax: +357 2 775955
E-mail: ggabriel@cytanet.com.cy

EGYPT
EGYPTE

Mr Moustafa Fouda
Director
Nature Conservation Sector
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
14 Shagaret El Dor street, 1st floor, Apt.3
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel: +20 2 3419261, 3422948
Fax: +20 2 3419265
E-mail: FoudaMos@starnet.com.eg
E-mail: FoudaMos@link.net

EUROPEAN UNION
UNION EUROPEENNE

Mr Alessandro Curatolo
Administrateur Principal
Direction Générale de l'Environnement
Commission Européenne DG ENV/A4
200 rue de la Loi
B-1049 Bruxelles
Belgique

Tel: +32 2 2990340
Fax: +32 2 2969557
E-mail: alessandro.curatolo@cec.eu.int

Ms Anita Kuenitzer
EEA Project Manager
European Environment Agency
Kongens Nytorv 6
DK-1050 Copenhagen K
Denmark

Tel: +45 33 367100
Fax: +45 33 367199
E-mail: anita.kuenitzer@eea.eu.int

FRANCE**FRANCE****Mr Xavier Guerin**

Chargé de mission "conventions internationales"

Bureau de la prévention et de la protection
marines

Direction de l'Eau

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de
l'Environnement

20 avenue de Ségur

75007 Paris 07 SP

France

Tel: +33 1 42191266

Fax: +33 1 42191269

E-mail: xavier.guerin@environnement.gouv.fr

GREECE**GRÈCE****Ms Anastasia Lazarou Bacali**

Head

Water Section

Ministry of the Environment, Physical
Planning and Public Works

147 Patission Street

GR-112 51 Athens

Greece

Tel: +301 8650106

Fax: +301 8647420, 8662968

E-mail: perpa@lesvos.aegean.gr

Ms Anneta Mantziafou

Consultant/Physical Oceanographer

University of Athens

Department of Physics

Division of Applied Physics

Physical Oceanography Group

GR-Athens

Greece

Tel: +301 7276839

Fax: +301 7295282

E-mail: amand@oc.phys.uoa.gr

ISRAEL**ISRAEL****Mr Ran Amir**

Head

Marine and Coastal Environment Division

Ministry of the Environment

69, Khaiat Street

P.O. Box 33583

Haifa 31333

Israel

Tel: +972 4 8622702

Fax: +972 4 8623524

E-mail: rani@environment.gov.il

E-mail: ramir@shani.net

ITALY
ITALIE

Mr Aldo Iacomelli
Global Environmental Affairs Division
Ministry for the Environment
Via Cristoforo Colombo, 44
00147 Rome
Italy

Tel: +39 06 57228165
Fax: +39 06 57228167
E-mail: a.achab@iol.it
E-mail: iacomelli.aldo@minambiente.it

LEBANON
LIBAN

Mr Naji Kodeih
Chef de Service Environnement et Technologie
Ministère de l'Environnement
P.O Box 70-1091
Antelias
Beirut
Lebanon

Tel: +961 4 522222
Tel: +961 3 315326
Fax: +961 4 525080
E-mail: nkodeih@moe.gov.lb

LIBYA
LIBYE

Mr Mohamed Massud Amer
Secretary of the Peoples Committee
Head Office of Planning and Emergency
Environmental Public Authority (EPA)
P.O. Box 83618
Tripoli
Libya

Tel: +218 21 4839991
Fax: +218 21 4839991
E-mail: ega@egalibya.org

MALTA
MALTE

Ms Prassede Grech
Environment Officer
Marine Pollution Section
Environment Protection Department
Pollution Control Coordinating Unit
c/o Quality Control Laboratory
Kordin Industrial Estate
Paola
Malta

Tel: +356 803937
Fax: +356 660108
E-mail: prassede@hotmail.com

MONACO
MONACO**Ms Marie-Christine Van Klaveren**

Chef Division Patrimoine Naturel
Service de l'Environnement
c/o Coopération Internationale
16, Boulevard de Suisse
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: + 377 93 158010, 158963
Fax: +377 93 509591
E-mail: mcvanklaveren@gouv.mc

MOROCCO
MAROC**Mr Yahia Sabhi**

Administrateur
Ministère de l'Aménagement du territoire
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement
36, Avenue Abtal, Rabat Agdal
Rabat
Maroc

Tel: +212 37 762007
Fax: +212 37 772756
E-mail: dsr@minenv.gov.ma

SLOVENIA
SLOVENIE**Ms Alenka Malej**

Head Marine Biology Station, NIB
National Institute of Biology
Fornače 41
6330 Piran
Slovenia

Tel: +386 5 6745306
Fax: +386 5 6746367
E-mail: malej@nib.si

SPAIN
ESPAGNE**Mr Adrián Vecino Varela**

Subdirección General de Cooperación
Institucional y Políticas Sectoriales
Dirección General de Calidad y Evaluación
Ambiental
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Espagne

Tel: +34 91 5976732
Fax: +34 91 5975980
E-mail: adrian.vecino@sgnci.mma.es

SYRIA

SYRIE

Ms Reem Abed-Rabboh

Head Water Resources Management
Ministry of Environment
P.O. Box 3773
Tolyani Street
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: +963 11 3330510, 2234309

Fax: +963 11 3335645

E-mail: env-min@net.sy

Mr Fouad El-O'K

Head Chemical Safety Department
General Commission for Environmental
Affairs (G.C.E.A.)
Ministry of Environment
P.O. Box 3773
Tolyani Street
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: +963 11 3330510

Fax: +963 11 3335645

E-mail: env-min@net.sy

TUNISIA

TUNISIE

Mr Mohamed Ghourabi

Chef de Département Technique
Agence Nationale de Protection de
l'Environnement (ANPE)
Rue de Cameroun – Belvédère
BP 52
1002 Tunis
Tunisia

Tel: +216 1 847122

Fax: +216 1 848069

E-mail: anpe.boc@anpe.nat.tn

Mr Lassaad Chouba

Chargé de recherche
Institut National des Sciences de la mer (INSTM)
Port de Pêche
B.P. 2060
La Goulette
2025 Tunis
Tunisia

Tel: +216 1 735848

Fax: +216 1 732622

E-mail: lassaad.chouba@instm.rnrt.tn

TURKEY
TURQUIE

Mr Tuncay Demir

Chief Expert

Division Environmental Affairs

Ministry of Environment

Eskisehir Yolu 10 Km

Bilkert Kausagi

Ankara 06100

Turkey

Tel: +90 312 2879963, 2875414

Fax: +90 312 2855875

E-mail: tuncay_demir@hotmail.com

OBSERVER

Mr Said Abu Jalala

Director General

Ministry of Environmental Affairs

Palestinian Authority

Eithawra Street

Gaza

Palestinian Authority

Tel: +978 2847208

Fax: +978 2847198

E-mail: Said_Jalala@hotmail.com

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

Mr Lucien Chabason

Coordinator
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 1 7273101
Fax: +30 1 7253196/7
E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 1 7273106
Fax: +30 1 7253196/7
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Mr Fouad Abousamra

Programme Officer
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 1 7273116
Fax: +30 1 7253196/7
E-mail: fouad@unepmap.gr

Ms Çolpan Polat Beken

Programme Officer
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 1 7273132
Fax: +30 1 7253196-7
E-mail: scpb@unepmap.gr

GLOBAL PROGRAMME OF ACTION OFFICE (GPA)

Ms Veerle Vandeweerd

Coordinator
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
Coordination Office of the Global Programme
of Action Office for the Protection of the Marine
Environment from Land-based Activities (GPA)
P. O. Box 16227
2500 BE The Hague
The Netherlands

Tel: +31 70 3114461
Fax: +31 70 3114485
E-mail: v.vandeweerd@unep.nl
<http://www.gpa.unep.org>

UNEP CHEMICALS/PTS ASSESSMENT PROJECT

Mr Joan Albaigés

Regional Coordinator

Department of Environmental Chemistry

CID-CSIC

Jordi Girona Salgado, 18-26

08034 Barcelona

Spain

Tel: +34 93 4006152

Fax: +34 93 2045904

E-mail: albqam@cid.csic.es

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

Mr George Kamizoulis
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 180 19
48 Vassileos Konstantinou Avenue
11610 Athens
Greece

Tel : +30 1 7273105
Fax: +30 1 7253196
E-mail: whomed@hol.gr

**WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION (WMO)
ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE (OMM)**

Mr Alexander Soudine
Senior Scientific Officer
Environment Division
World Meteorological Organization (WMO)
Research and Development Programme
7 bis, Avenue de la Paix
P.O. Box 2300
1211 Geneva 2
Switzerland

Tel: +41 22 7308420
Fax: +41 22 7308049
E-mail: soudine_A@gateway.wmo.ch

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
(ONUDI)**

Mr Gennaro Longo
Director
Area of Earth, Environmental and Marine
Sciences and Technologies
ICS-UNIDO
Area Science Park, Building L2
Padriciano 99
34012 Trieste
Italy

Tel: +39 040 9228104
Fax: +39 040 9228136
E-mail: gennaro.longo@ics.trieste.it

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY (IAEA)
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (AIEA)****Mr Stephen J. de Mora**

Head

Marine Environmental Studies Laboratory

International Atomic Energy Agency

Marine Environment Laboratory

4 Quai Antoine 1er - B.P. No.800

MC 98012 Monaco Cedex

Principality of Monaco

Tel : +377 97977236

Fax: +377 97977276

E-mail: S.de_Mora@iaea.org

WORLD BANK/METAP**Mr Anders Alm**

METAP Senior Environmental Specialist

The World Bank

1818 H Street NW, Room H8-235

Washington, DC 20433

USA

Tel: +1 202 4580171

Fax: +1 202 4771374

E-mail: aalm@worldbank.org

Mr Jaafar Friaa

METAP Consultant

The World Bank

Middle East and North Africa Region

Tunis

Tunisia

Tel: +216 9 206727

Fax: +216 1 844214

E-mail: jfriaa@gnet.tn

**ACCORD ENTRE LA FRANCE, L'ITALIE ET LA PRINCIPAUTE DE MONACO
RELATIF A LA PROTECTION DES EAUX DU LITTORAL MEDITERRANEEN
(RAMOGE)****Ms Marie-Christine Van Klaveren**

Secrétariat de la Commission RAMOGE

"Villa Girasole"

16, Boulevard de Suisse

MC-98000 Monaco

Monaco

Tel: +377 93 154229

Fax: +377 93 509591

E-mail: ramoge@dial-up.com

<http://www.ramoge.org>

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

ECO-MEDITERRANIA

Mr Aldo Manos

Eco-mediterrania
Gran Via de les Corts Catalanes, 643, 3er
08010 Barcelone
Espagne

Tel: +34 93 4125599
Fax: +34 93 4124622
E-mail: ecomed@pangea.org

FORUM FOR THE LAGOON OF VENICE

Mr Aldo Manos

President
Forum for the Lagoon of Venice
Giudecca 21 2c
P.O. Box 459
30133-Venice
Italy

Tel: +39 041 5212830, 5093055
Fax: +39 041 521 2831, 5093086
E-mail: aldo.manos@libero.it
E-mail: Aldo.Manos@wiznet.co.ke
E-mail: forum.laguna@iol.it
<http://www.forumlagunavenezia.org>

Ms Giosella di Felice

Forum for the Lagoon of Venice
Giudecca 21 2c
P.O. Box 459
30133-Venice
Italy

Tel: +39 041 5212830, 5093055
Fax: +39 041 521 2831, 5093086
E-mail: forum.laguna@iol.it
<http://www.forumlagunavenezia.org>

CEFIC/EUROCHLOR

Mr Arseen Seys

Directeur
CEFIC/EUROCHLOR
4, avenue E. Van Nieuwenhuysse
Box 2
B- 1160 Bruxelles
Belgique

Tel: +32 2 6767251
Fax: +32 2 6767241
E-mail: ase@cefic.be

Mr Jacques Verdier

CEFIC/EUROCHLOR
Environnement/Règlementation
ELF ATOFINA
4-8, cours Michelet, La Défense 10
F-92091 Paris La Défense Cedex
France

Tel: +33 1 49008665
Fax: +33 1 49005482
E-mail: jacques.verdier@atofina.com

GREENPEACE INTERNATIONAL

Ms Katia Kanas

Adviser
Greenpeace International Keizersgracht 176
1016 DW Amsterdam
The Netherlands

Tel: +31-20-5236204
Fax: +31-20-5236200
E-mail: katia.kanas@diala.greenpeace.com

OGP INTERNATIONAL ASSOCIATION OF OIL AND GAS PRODUCERS

Mr John A. Campbell

Technical Director
OGP
International Association of Oil and
Gas producers
25-28 Old Burlington Street
London W1S 3AN
United Kingdom

Tel: +44 020 72920600
Fax: +44 020 74343721
E-mail: john.campbell@ogp.org.uk

AMICI PER LA VITA

FEM - FONDO EUROMEDITERRANEO

PER LO SVILUPPO SOCIOCULTURALE

ASSOCIAZIONE NAZIONALE COMUNI ITALIANI (ANCI)

Mr Sergio Illuminato

President
Amici per la Vita
Via delle Alpi, 30
00198 Roma
Italy

Tel: +39-06-85354814
Fax: +39-06-8844719
E-mail: amiciperlavita@anci.it
<http://www.anci.it/amiciperlavita/>

Ms Ginella Vocca

Director
Amici per la Vita
Via delle Alpi, 30
00198 Roma
Italy

Tel: +39-06-85354814
Fax: +39-06-8844719
E-mail: amiciperlavita@anci.it
<http://www.anci.it/amiciperlavita/>

Mr Alex Vocca

Administrator Coordinator
FEM - Fondo EuroMediterraneo
per lo Sviluppo SocioCulturale
25, Piazza Dalmazia
00198 Rome
Italy

Tel: +39 06 85354814
Fax: +39 06 8844719
E-mail: medfilmfestival@tin.it

Ms Raffaella Spizzichino

Press Office

FEM - Fondo EuroMediterraneo

per lo Sviluppo SocioCulturale

25, Piazza Dalmazia

00198 Rome

Italy

Tel: +39 06 85354814

Fax: +39 06 8844719

E-mail: medfilmfestival@tin.it

Ms Silvia Bernardini

Associazione Nazionale Comuni Italiani (ANCI)

V. Dei Prefetti, 46

Rome

Italy

Tel: +39 06 680091

Ms Barbara Borsato

Comune Venezia

Ufficio Stampa - CAFARSETTI

Venice

Italy

Tel: +39 041 2748290

Fax: +39 041 2748311

E-mail: barbara.borsato@comune.generio.it

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR**

- Point 1 de l'ordre du jour** **Ouverture de la réunion**
- Point 2 de l'ordre du jour** **Élection du bureau**
- Point 3 de l'ordre du jour** **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**
- Point 4 de l'ordre du jour** **Examen des activités menées par le MED POL au cours de la biennale 2000-2001**
- Point 5 de l'ordre du jour** **Examen et approbation des activités à entreprendre au cours de la biennale 2002-2003**
- 5.1. Mise en application du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques
 - 5.1.1 Eaux usées municipales
 - 5.1.2 Déchets solides
 - 5.1.3 Pollution atmosphérique
 - 5.1.4 Pollution industrielle
 - 5.1.5 Modifications physiques et destruction des habitats
 - 5.1.6 Surveillance continue
 - 5.1.7 Renforcement des capacités
 - 5.1.8 Participation du public
 - 5.1.9 Établissement/soumission de rapports
 - 5.1.10 Plans d'action nationaux
 - 5.1.11 Autres activités liées au Protocole "tellurique"
 - 5.2 Activités liées à la mise en application du Protocole "immersions"
 - 5.2.1 Évaluation des activités "immersions" sur la période 1995-2001
 - 5.2.2 Examen des lignes directrices pour la gestion de déchets de poisson
 - 5.2.3 Examen des lignes directrices pour la gestion des plateformes
 - 5.2.4 Préparation des lignes directrices pour la gestion des matières géologiques inertes non polluées
 - 5.3 Activités liées à la mise en oeuvre du Protocole "déchets dangereux"
 - 5.4 Activités liées à l'identification et au suivi des nouveaux problèmes d'environnement et de pollution qui se font jour
- Point 6 de l'ordre du jour** **Considérations budgétaires liées au programme de travail 2002-2003 du PAM et de MED POL**

Point 7 de l'ordre du jour Révision et approbation du document opérationnel pour la mise en oeuvre du PAS

Point 8 de l'ordre du jour Questions diverses

Point 9 de l'ordre du jour Adoption du rapport de la réunion

Point 10 de l'ordre du jour Clôture de la réunion

ANNEXE III**RECOMMANDATIONS PROPOSÉES**

Politique générale et coordination

Recommandations proposées

Aux Parties contractantes:

- a) Confirmer la démarche adoptée par le programme MED POL et privilégier les activités de lutte antipollution orientées vers l'action; à cette fin, accorder la priorité à la mise en oeuvre complète des activités du PAS, y compris celles qui figurent dans le Projet FEM pour la Méditerranée;
- b) Poursuivre la formulation, la mise en oeuvre et le suivi des activités liées à l'évaluation de la pollution qu'il convient de considérer comme des outils essentiels pour vérifier l'état de la pollution de la région et les progrès accomplis par les pays dans la lutte antipollution et comme des moyens valables pour parvenir à une gestion avisée du littoral;
- c) Poursuivre et renforcer la coopération avec les organisations coopérantes compétentes des Nations Unies qui appuient le MED POL, avec les Centres d'activités régionales, les organisations, institutions, accords et programmes intergouvernementaux, internationaux, régionaux et sous-régionaux, et avec les ONG, pour la mise en oeuvre du PAS et des autres activités MED POL approuvées.

Au Secrétariat (MED POL):

- a) Accorder la priorité aux activités visant à aider les pays à mettre en oeuvre le MED POL et coopérer pleinement avec les organisations prenant part à l'exécution du Projet FEM pour la Méditerranée.

Mise en oeuvre du PAS

Recommandations proposées

Aux Parties contractantes:

- a) Adopter le "Document opérationnel pour la mise en oeuvre du PAS", qui expose les activités à réaliser aux niveaux national et régional, dans le but de parvenir à une réduction progressive et, d'ici à l'année 2025, à une suppression de la pollution.

Eaux usées municipales

Recommandations proposées

Aux Parties contractantes:

- a) Faire de la réduction de la pollution municipale un objectif prioritaire et, en conséquence, mettre en oeuvre des actions gouvernementales, telles que la promotion et l'actualisation de la réglementation nationale afférente.

Au Secrétariat (MED POL):

- a) Tenir régulièrement à jour la liste des stations d'épuration des eaux usées et établir une nouvelle liste actualisée en 2003;
- b) Fournir une assistance aux pays qui en ont besoin pour l'actualisation de leur réglementation nationale sur les rejets d'eaux usées;
- c) Élaborer des lignes directrices sur le traitement et l'élimination des eaux usées, ainsi que sur leur réutilisation;
- d) Établir une évaluation des pratiques de réutilisation des eaux usées municipales dans la région méditerranéenne;
- e) Promouvoir la recherche sur des techniques alternatives et innovantes de traitement des eaux usées adaptées aux conditions méditerranéennes spécifiques en tenant compte des programmes en cours aux niveaux régional et international.

Déchets solides

Recommandations proposées

Au Secrétariat (MED POL):

- a) Élaborer des lignes directrices sur la gestion des détritiques marins et côtiers ainsi qu'un plan d'action destiné à aider les pays à améliorer les aspects institutionnels et techniques de la gestion des détritiques côtiers.

Pollution industrielle

Recommandations proposées

Aux Parties contractantes:

- a) Établir, d'ici à 2003, le "bilan de base national" des émissions et/ou rejets pour chacun des polluants visés par le PAS en se fondant sur une méthodologie commune ou comparable pour l'établissement du "bilan de base" et pour le suivi des réductions de la pollution qui seront obtenues.

Au Secrétariat (MED POL):

- a) Aider les pays à établir, d'ici à 2003, le « bilan de base national » des émissions/rejets pour chacun des polluants visés dans le PAS et élaborer les documents d'appui et méthodologies techniques nécessaires.

Surveillance continue

Recommandations proposées

Aux Parties contractantes:

- a) S'évertuer à formuler et mettre en œuvre des programmes nationaux de surveillance continue, comportant notamment la surveillance des tendances, de la conformité et des effets biologiques conformément aux objectifs et méthodes convenus au titre de MED POL-Phase III, comme moyens d'évaluation et de maîtrise de la pollution

marine; à cet effet, doter les institutions nationales prenant part aux activités de surveillance de l'indispensable appui logistique et financier de base.

Au Secrétariat (MED POL):

- a) Poursuivre son assistance aux pays pour la formulation, la finalisation et la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de surveillance continue dans le but d'y intégrer des activités de surveillance des tendances, de la conformité et des effets biologiques;
- b) Continuer à œuvrer à la finalisation de la nouvelle base de données MED POL-Phase III pour une bonne gestion des données de la surveillance et aider les pays à créer des bases de données nationales compatibles;
- c) Accorder la priorité à l'exécution de programmes d'assurance qualité des données pour la surveillance chimique et la surveillance des effets biologiques, en vue de garantir une qualité et une fiabilité élevées des données de la surveillance;
- d) Engager des travaux sur la question de la pollution des cours d'eau et de la gestion des bassins versants en élaborant des documents d'information techniques de base, en utilisant à cet effet des fonds du Projet FEM pour la Méditerranée et en prenant en compte les travaux réalisés par d'autres organisations qualifiées;
- e) Envisager l'inclusion des paramètres concernant l'eutrophisation dans les paramètres obligatoires du programme de surveillance des tendances de MED POL-Phase III;
- f) Préparer un document recensant les critères et normes en vigueur pour le classement des zones polluées;
- g) Finaliser les critères et normes de qualité provisoires pour les eaux de baignade et convoquer, si nécessaire, une réunion au cours de l'exercice biennal.

Participation du public

Recommandations proposées

Au Secrétariat:

- a) Demander au Secrétariat (Unité MED) de formuler, en coopération avec les ONG accréditées auprès du PAM, un plan d'action visant à promouvoir la participation de toutes les composantes concernées de la société civile à la mise en œuvre du PAS, en tenant compte des programmes et conventions internationaux pertinents, tels que la Convention d'Aarhus.

Rapports

Recommandations proposées

Aux Parties contractantes:

- a) Considérer l'établissement d'Inventaires des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) comme un outil essentiel pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution industrielle et s'évertuer à communiquer les données et les éléments

d'information nécessaires pour que ces inventaires soient mis en place dans la région.

Au Secrétariat (MED POL):

- a) Continuer à travailler à l'établissement d'IETMP en fournissant aux pays le concours nécessaire;
- b) Examiner et élaborer un ensemble d'indicateurs de la pollution marine, en coopération avec le Plan Bleu, l'AEE, l'ICS/ONUDI et d'autres instances et organisations compétentes;
- c) Élaborer un système de rapports sur la mise en oeuvre du PAS, en tenant compte de l'élaboration de systèmes similaires en cours d'essai de la part du Secrétariat du GPA.

Plans d'action nationaux

Recommandations proposées

Aux Parties contractantes:

- a) Faire en sorte d'avoir adopté des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre dans le cadre de la mise en oeuvre du PAS; les plans devraient être achevés d'ici à la fin 2003 et être opérationnels en 2005

Au Secrétariat (MED POL):

- a) Aider les pays à formuler des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due aux activités menées à terre ou à renforcer leurs plans existants.

Autres activités liées à la mise en oeuvre du Protocole "tellurique"

Recommandations proposées

Aux Parties contractantes:

- a) Communiquer au Secrétariat toutes les données et informations nécessaires en vue d'une révision régulière, tous les quatre ans, de la liste de «points chauds» de pollution; la première liste révisée devrait être établie au cours de l'exercice 2002-2003;
- b) Mettre en place et/ou renforcer les systèmes d'inspection de la pollution de manière à les rendre pleinement opérationnels d'ici à la fin 2005.

Au Secrétariat (MED POL):

- a) Poursuivre l'élaboration des lignes directrices pour la gestion des saumures;
- b) Établir une liste révisée des "points chauds" de pollution sur la base des données et informations officielles communiquées par les pays
- c) Fournir une assistance à des pays pour la mise en place et/ou le renforcement de systèmes d'inspection de la pollution.

Activités liées à la mise en oeuvre du Protocole "immersions"

Recommandations proposées

Aux Parties contractantes:

- a) Communiquer au Secrétariat toutes les données et informations nécessaires pour lui permettre d'établir une évaluation des activités d'immersion au cours de la période 1995-2001;
- b) Adopter les "Lignes directrices pour la gestion des déchets de poisson ou matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins" qui ont été établies par le Secrétariat en étroite coopération avec les autorités nationales; les lignes directrices s'appliqueront avec l'entrée en vigueur du Protocole "immersions" de 1995.

Au Secrétariat (MED POL):

- a) Mener à bien l'évaluation des activités d'immersion pour la période 1995-2001 sur la base des informations communiquées par les Parties contractantes;
- b) Élaborer des lignes directrices pour la gestion des matières géologiques inertes non polluées, en étroite coopération avec les autorités nationales;
- c) Poursuivre l'élaboration des lignes directrices pour l'immersion de plateformes et autres ouvrages placés en mer, en étroite coopération avec les autorités nationales.

Activités liées à la mise en oeuvre du Protocole "déchets dangereux"

Recommandations proposées

Aux Parties contractantes :

- a) Faire tout leur possible pour ratifier le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, adopté en 1996.

Au Secrétariat (MED POL) :

- a) Établir une évaluation de la situation dans les pays méditerranéens en matière de gestion des déchets dangereux, qui comportera notamment un examen des approches efficaces pour lutter contre les mouvements transfrontières illicites et l'élimination en mer de ces déchets.

Activités liées à l'identification et au suivi des questions qui se font jour en matière d'environnement et de pollution

Recommandations proposées

Au Secrétariat (MED POL):

- a) Continuer à suivre les développements des recherches et études en cours sur la question des changements climatiques et de ses implications environnementales dans la région méditerranéenne et en informer en conséquence les Parties contractantes;

- b) Poursuivre ses travaux en vue de cerner les questions qui se font jour dans le domaine de l'environnement et de la pollution (notamment les agents antisalissures marins, la pollution transférée par voie atmosphérique et l'impact des activités piscicoles), en consultation avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL et, s'il y a lieu, financer des projets de recherche limités et établir des évaluations en coopération avec les organisations intergouvernementales, les institutions coopérantes des Nations Unies et les secrétariats de conventions concernés;

ANNEXE IV

ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

Le présent document énumère et décrit les activités dont l'exécution est proposée dans le cadre du MED POL au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Il est divisé en cinq sections couvrant les principaux domaines et attributions du MED POL et énonce plusieurs projets de recommandations adressés aux Parties et au Secrétariat. Il est présenté aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour examen et approbation en vue de le soumettre aux Points focaux du PAM puis aux Parties contractantes pour adoption.

1. Politique générale et coordination

De l'avis du Secrétariat, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le programme MED POL a centré ses travaux sur des actions plus concrètes de lutte contre la pollution, comme l'avaient demandé les Parties contractantes. Le lancement du processus d'actualisation du Programme d'actions stratégiques (PAS) conjointement à l'élaboration d'un Document opérationnel pour sa mise en œuvre, le démarrage des activités du Projet FEM pour la Méditerranée qui misent en grande partie sur la contribution du MED POL, les activités spécifiques menées dans le domaine du respect et de l'application effective de la législation, le recensement des «points chauds» de pollution et la formulation et la mise en œuvre de programmes de surveillance continue davantage axés sur des objectifs sont autant d'exemples des efforts déployés par le MED POL pour devenir un instrument tangible au service des pays méditerranéens et les aider ainsi à accéder à une phase de réelle maîtrise de la pollution. Pour l'exercice biennal 2002-2003, il est proposé de poursuivre l'approche adoptée et en particulier de s'orienter vers une mise en œuvre effective du PAS.

Il s'ensuit que, en 2002-2003, le MED POL s'attachera aux activités d'assistance aux pays pour leur permettre d'atteindre les objectifs du PAS tels qu'ils sont spécifiés dans le «Document opérationnel pour la mise en œuvre du PAS», soumis à la présente réunion pour examen et approbation (UNEP(DEC)MED WG.183/6). À cette fin, il importera tout spécialement de mettre pleinement en œuvre les activités du Projet FEM pour la Méditerranée.

Le programme MED POL continuera à réaliser des activités liées à l'évaluation de la pollution, qui sont considérées comme des outils essentiels pour vérifier l'état de la pollution de la région, les progrès accomplis par les pays dans la lutte antipollution, et aussi comme des moyens valables pour assurer une gestion adéquate des zones côtières.

Dans l'ensemble des activités, le MED POL accordera la priorité à des programmes de renforcement des capacités. Dans ces conditions, en plus de ses activités «historiques» - ou traditionnelles - telles que la formation et l'assistance à la mise en œuvre des programmes de surveillance continue, et notamment de leur composante assurance qualité des données - , le MED POL, avec le concours financier du FEM, intégrera aussi dans son plan de travail le renforcement des capacités dans des domaines tels que les corps d'inspection de la pollution, la gestion des déchets solides, la pollution des cours d'eau, la gestion des stations d'épuration des eaux usées et d'autres domaines en rapport avec la mise en œuvre du PAS.

Dans ce contexte, le MED POL resserrera sa coopération avec les institutions et organisations intergouvernementales, internationales, régionales et sous-régionales compétentes, avec les accords pertinents ainsi qu'avec les donateurs potentiels susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des activités. Plus concrètement, il est proposé de renforcer sa coopération avec le FEM - eu égard à la contribution actuelle de celui-ci à la mise en œuvre du PAS et à la possibilité de la prolonger dans l'avenir -, avec le Secrétariat du Programme d'action mondial (GPA/PNUE) pour l'orientation sur la mise en œuvre à long

terme du PAS, de même qu'avec le FEM français, le METAP, l'ICS/ONUDI et d'autres organisations d'appui au PAS pour leur contribution financière et intellectuelle spécifique. De même, une étroite coopération s'instaurera avec le CAR/PP et le CAR/PAP, compte tenu du rôle important que ces deux Centres joueront dans la coordination de certaines activités du PAS. La coopération sera poursuivie avec l'OMS, chargée de la coordination technique de nombreuses activités relatives au PAS et à d'autres aspects du respect de la réglementation et du contrôle, ainsi qu'avec les Laboratoires d'études du milieu marin (MESL) de l'AIEA, chargé des activités d'assurance qualité des données du MED POL. L'OMM et la COI continueront pour leur part à fournir une importante contribution à des aspects spécifiques des activités de surveillance continue du MED POL. Il est aussi prévu que le partenariat euroméditerranéen jouera un rôle important en appuyant la réalisation d'activités MED POL, et des contacts étroits devraient par conséquent être maintenus avec la Commission européenne. Dans ce contexte, le Comité directeur PAM/Donateurs qu'il est proposé de créer dans le cadre des activités de coordination du PAS sera d'un grand concours aux pays pour leur permettre de nouer et d'entretenir des contacts avec d'autres donateurs potentiels intéressés au financement de tel ou tel projet s'inscrivant dans la mise en œuvre du PAS. Des contacts étroits devraient aussi être maintenus avec des accords sous-régionaux comme RAMOGE et l'Initiative pour l'Adriatique qui pourraient contribuer à des activités concrètes et représenter en outre une assise valable à la réalisation des objectifs du MED POL et du PAM. Enfin, la coopération sera scellée avec des ONG et en particulier avec l'association « Amici per la vita », pour l'appui particulier qu'elles peuvent fournir aux niveaux national et international en matière de sensibilisation, information et participation du grand public, et cela notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du PAS.

Il convient de noter que, lors du prochain exercice biennal, le Secrétariat insistera également sur les activités en rapport avec l'application future des Protocoles «immersions» et «déchets dangereux». Plus concrètement, s'agissant du Protocole «immersions», qui devrait entrer prochainement en vigueur, le Secrétariat propose de mener à bonne fin l'élaboration de toutes les lignes directrices prescrites par les articles 4 et 6 du Protocole, et de faciliter ainsi l'application prévue de ses dispositions par les Parties contractantes.

2. Plan de travail pour la mise en œuvre du Protocole «tellurique» et du Programme d'actions stratégiques

Eaux usées municipales

Lors de l'élaboration du PAS, l'accent a été tout particulièrement mis sur la nécessité de s'attaquer comme il convient à la question de la pollution par les eaux usées au niveau national, tenue pour l'un des problèmes les plus importants au niveau régional. À cet égard, le projet FEM pour la Méditerranée devrait contribuer dans une très large mesure à la mise en place d'une assise technique, institutionnelle et financière pour permettre la solution à long terme du problème dans la région. La préparation des études de préinvestissement prévues par le Projet FEM démarrant en 2001, lesquelles engloberont également les «points chauds» dus à la pollution municipale, représentera à vrai dire la première mesure en vue d'investissements à long terme, parallèlement à l'établissement des Plans d'action nationaux qui devraient aussi, nécessairement, inclure la question de la pollution urbaine. La mise en œuvre des activités nationales portant sur l'élimination de la pollution municipale implique la mobilisation de montants importants qui devraient, à moyen et long terme, être inscrits aux budgets nationaux. Cependant, l'association active d'institutions financières et de donateurs au processus de formulation ainsi qu'à la future mise en œuvre du Projet FEM pour la Méditerranée offrira aux pays méditerranéens, dans l'avenir, des occasions et perspectives supplémentaires. Les pays devraient cependant considérer comme une priorité immédiate l'application de plusieurs mesures politiques (comme la promotion et la mise à jour de la

législation afférente) qui témoigneront de leur volonté concrète de répondre aux objectifs assignés.

Au cours des années passées, il a été demandé aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL de rassembler les informations les plus récentes disponibles auprès de sources officielles concernant les stations d'épuration des eaux usées municipales, et de les soumettre à l'Unité de coordination, au titre de suivi de l'une des principales questions inscrites dans la Déclaration de Gênes de 1985. Les données et informations officielles provenant des activités précédentes en rapport avec l'application du Protocole tout comme l'identification des «points chauds» de pollution ont servi de base à un échange d'informations. Un projet de document exposant la situation des stations d'épuration a été présenté à la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui s'est tenue à Reggio Calabria du 20 au 23 juin 1999. Il a été publié en 2000 un document final qui incorporait les observations et les informations complémentaires reçues pendant et après la réunion précitée (n°128 de la Série des rapports techniques du PAM). La plupart des données figurant dans le document susmentionné couvrent l'année 1999. Compte tenu de l'importance de cette question, qui constitue l'une des questions majeures du PAS, il est proposé de **mettre à jour régulièrement la liste des stations d'épuration** afin de vérifier les progrès accomplis dans la lutte contre la pollution municipale. La première révision du document sera établie dans le courant 2003 sous la supervision technique de l'OMS/MED POL.

Une autre question couverte par le PAS et qui est en rapport avec les déchets municipaux tient à **la réutilisation des eaux usées municipales**. En raison de la pénurie d'eau que connaissent la plupart des pays méditerranéens et de la nécessité de réduire la charge polluante atteignant la mer Méditerranée, la réutilisation des eaux usées pourrait grandement remédier à cette situation. Cependant, comme les effluents des stations d'épuration contiennent souvent des polluants, habituellement microbiologiques, il s'impose de marquer de nouvelles avancées sur cette question cruciale. La première mesure à proposer consiste à entreprendre une évaluation de la situation prévalant en Méditerranée, éventuellement en liaison avec l'actualisation du document consacré aux «stations d'épuration des eaux usées en Méditerranée», afin d'apprécier dans quelle mesure il est actuellement recouru aux pratiques de réutilisation en Méditerranée. Des lignes directrices seront également élaborées en vue d'exposer des mesures concrètes pour promouvoir ces pratiques d'une manière efficace et garantissant toute sécurité. Les activités seront coordonnées par l'OMS/MED POL.

Dans le cadre du Projet FEM mené en appui au PAS, un ensemble de **lignes directrices relatives au traitement et à l'élimination des eaux usées** sera élaboré en utilisant les fonds alloués par le FEM. La procédure adoptée pour l'élaboration de ces lignes directrices consistera à établir une ébauche de projet, laquelle sera adressée aux Coordonnateurs pour le MED POL afin qu'ils formulent des observations. Dès que l'ébauche aura été finalisée, un expert formulera des lignes directrices détaillées (avec le concours d'un groupe de spécialistes et sous la supervision du MED POL). Ces lignes directrices seront adressées aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour de nouvelles observations. La version finale des lignes directrices sera soumise, pour examen, à une réunion d'experts désignés par les gouvernements, puis aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour approbation. L'OMS/MED POL sera chargée, au plan technique, de l'élaboration de ces lignes directrices.

Il pourrait être lancé, ainsi qu'il est prévu dans le PAS, des **projets de recherche limités dans le domaine des méthodes alternatives et innovantes d'épuration des eaux usées** adaptées au contexte méditerranéen, ainsi que dans le domaine de la réutilisation des eaux usées traitées. Toutefois, comme les crédits disponibles sont restreints, il conviendra de

trouver un concours extérieur auprès d'institutions menant actuellement des recherches sur ces questions.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole «tellurique» au cours de l'exercice biennal 2002-2003, il est prévu que, pendant ledit exercice, les **réglementations nationales sur les rejets d'eaux usées** dans la mer et dans les cours d'eau seront actualisées en tenant compte des dispositions du Protocole et des mesures communes en vigueur, parallèlement à l'élaboration des lignes directrices sur le traitement et l'élimination des eaux usées. Le MED POL pourrait fournir une assistance aux pays qui en ont besoin pour l'établissement et l'actualisation des législations nationales.

Déchets solides

Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Secrétariat a mené un travail très soutenu sur la question des **détritus côtiers**, notamment en préparant une évaluation de la gestion des débris côtiers dans les pays méditerranéens et en recensant les lacunes institutionnelles et techniques au niveau national. Il en est résulté l'élaboration d'un document qui est soumis à la présente réunion pour examen et observations (UNEP(DEC)MED WG 183/Inf.4). Le Secrétariat propose de continuer à travailler sur cette question dans le but de formuler un plan d'action qui aiderait les pays à mieux gérer la question et à répondre aux objectifs du PAS. À cette fin, une réunion d'experts sera organisée au cours de la période biennale 2002-2003 afin d'examiner les progrès accomplis et de débattre du contenu du plan en question qui comportera des éléments visant à renforcer les aspects institutionnels de la gestion des débris dans la région méditerranéenne et fixera des critères pour le recours aux technologies de traitement et d'élimination des déchets solides dans les zones côtières. Conjointement aux activités ci-dessus, le MED POL participera aux activités de la CMDD relatives à cette question et contribuera aux travaux du Groupe thématique sur la gestion des déchets solides.

Des lignes directrices sur les déchets solides urbains seront également élaborées au cours de l'exercice 2002-2003 dans le cadre du Projet FEM d'appui au PAS. La procédure utilisée pour l'élaboration de ces lignes directrices sera la même que celle proposée ci-dessus pour les lignes directrices concernant le traitement et l'élimination des eaux usées. L'accent sera mis sur les déchets urbains en rapport avec les zones côtières et il sera tenu compte, dans cette activité, des travaux en cours et des résultats ayant trait à l'évaluation des débris côtiers. Ces lignes directrices feront partie du plan d'action sur la gestion des déchets solides mentionné plus haut.

Pollution atmosphérique

Il n'est pas proposé d'activités spéciales pour cette question inscrite dans le PAS. En s'employant à atteindre les objectifs convenus, les pays devraient être en contact étroit avec les organisations régionales et internationales et secrétariats des conventions pertinentes pour la mise en œuvre des programmes et mesures prévus par les instruments juridiques existants, tels que les directives UE et le Protocole de Kyoto. S'agissant de la question connexe du changement climatique, le Secrétariat continuera à en suivre les développements au niveau scientifique et politique et fera rapport régulièrement aux Parties contractantes sur les aspects touchant la Méditerranée.

Pollution industrielle

L'un des éléments déterminants du PAS est **la réduction et l'élimination de la pollution industrielle**. Au regard des objectifs fixés à ce sujet par le PAS qui nécessitent d'être élaborés plus en détail, le Secrétariat a fortement privilégié la question au cours de l'exercice biennal passé, notamment lorsqu'il a procédé à l'actualisation du PAS en prenant en compte

les développements intervenus dans les domaines scientifique, technique et juridique. À la suite de ces travaux, un projet de « Document opérationnel pour la mise en œuvre du PAS » a été établi et présenté à une réunion tenue à Catane (Italie) du 28 au 30 mars 2001. En ce qui concerne la pollution industrielle, le Document opérationnel proposait une approche spécifique pour instaurer une méthode visant à obtenir et à suivre les réductions de la pollution prévues dans le PAS. Sur la base des observations formulées et des propositions avancées au cours de la réunion de Catane, un nouveau projet de Document opérationnel a été établi et est soumis à la présente réunion pour examen et approbation (UNEP(DEC)/MED WG 183/6). Eu égard aux aspects techniques inclus dans le Document opérationnel et à l'adoption escomptée d'une méthode dite de « bilan de base national » pour les divers polluants en vue d'obtenir des réductions de la pollution industrielle au cours de l'exercice 2002-2003, le Secrétariat élaborera des documents d'appui consacrés:

- à la procédure d'établissement de l'inventaire des sources qui permettrait aux autorités nationales d'estimer le bilan de base national pour chaque polluant visé par le PAS;
- aux sources ponctuelles et diffuses substantielles de polluants visés en tenant compte des niveaux de production, des charges polluantes, etc.;
- à la méthodologie d'estimation du bilan de base pour chacun des polluants visés.

Il est proposé de convoquer, au cours de l'exercice 2002-2003, une réunion d'experts désignés par les gouvernements qui sera chargée d'examiner et d'approuver les documents d'appui établis par le Secrétariat.

Selon le PAS, l'actualisation des réglementations nationales concernant les rejets de polluants émanant de sources ponctuelles de polluants d'origine industrielle devrait démarrer en 2002 avec le concours du Secrétariat. Dans ces conditions, plusieurs ensembles de lignes directrices sur la pollution industrielle seront élaborées au cours de l'exercice 2002-2003 dans le cadre du Projet FEM d'appui au PAS.

S'agissant de la pollution industrielle, dans le cadre du Groupe thématique «industrie et environnement» de la CMDD, le MED POL contribuera à la préparation d'un inventaire des technologies récentes et innovantes en ayant recours aux techniques de communication les plus avancées comme Internet.

En ce qui concerne les **POP**, dans le cadre des activités du Projet FEM pour la Méditerranée d'appui à la mise en œuvre du PAS, il sera élaboré un document qui fournira des informations techniques sur les produits de substitution aux neuf pesticides et aux PCB ainsi que sur l'élimination écologiquement rationnelle et la suppression progressive des neuf pesticides et PCB en question. Lors de l'élaboration de ce document, le Secrétariat coopérera avec les organismes internationaux compétents, et notamment le GIWA/PNUE, en prenant en considération l'adoption prévue de la convention sur les POP.

Modifications physiques et destruction des habitats

Il n'est pas proposé d'activités spécifiques dans ce domaine pour l'exercice 2002-2003.

Surveillance continue

Les activités de surveillance continue ont formé la charpente du programme MED POL depuis son lancement et elles restent l'outil majeur pour procéder à une évaluation qualitative et quantitative de la pollution marine. Avec la mise en œuvre du PAS, la surveillance continue devient également un outil efficace pour vérifier les réductions de la

pollution qui sont escomptées des pays. Au cours du dernier exercice biennal, la surveillance continue est donc devenue davantage axée sur des objectifs et, partant, des efforts sont déployés pour aider des pays à lancer des **programmes nationaux de surveillance continue** spécifiques consacrés notamment à la surveillance des tendances, à la surveillance de la conformité et à la surveillance des effets biologiques.

Compte tenu des objectifs plus spécifiques et plus exigeants du programme de surveillance continue MED POL-Phase III, qui fait parfois intervenir des méthodologies et des compétences différentes, le Secrétariat s'attendait à des progrès plus lents dans la finalisation des programmes nationaux en dépit de l'octroi, dans la limite des contraintes budgétaires, d'une formation et d'une assistance directe.

Cela étant, six programmes nationaux de surveillance continue ont été finalisés avec succès, et des données ont été communiquées par cinq pays. Les détails sur les programmes en cours et sur les initiatives prises pour la mise en place de nouveaux programmes, avec l'assistance octroyée aux pays au cours de l'exercice précédent, sont présentés dans le document UNEP(DEC)MED WG 183/Inf.3.

Il apparaît donc essentiel de bien cerner les problèmes (techniques et/ou institutionnels) qui retardent la finalisation des programmes de surveillance continue et de s'évertuer à ce que le plus grand nombre possible de pays participent pleinement aux activités de surveillance. À la fin de l'année 2001, une réunion se tiendra pour examiner, avec les scientifiques qui y prendront part, la mise en œuvre des activités de surveillance des tendances, de la conformité et des effets biologiques, et l'on propose de tenir une autre réunion au cours de l'exercice 2002-2003.

Il s'ensuit que l'objectif majeur, pour le prochain exercice biennal, est la mise en place complète de programmes de surveillance continue à l'échelle régionale avec la contribution de tous les pays. Compte tenu de l'importance des phénomènes d'eutrophisation dans la région, les paramètres concernant l'eutrophisation seront inclus dans les paramètres obligatoires du programme de surveillance des tendances. L'assistance continuera à être octroyée aux pays, en fonction des disponibilités financières du MED POL, pour faciliter la mise en œuvre des activités de surveillance continue, pour l'achat de petits éléments d'équipement, de produits chimiques et matériaux, ainsi que pour une formation individuelle et collective.

S'agissant de la **gestion des données**, le travail amorcé au cours de l'exercice 2000-2001 pour adopter les formulaires types de notification de MED POL- Phase II aux nouvelles exigences de la Phase III sera poursuivi en 2002-2003. Pour l'heure, des formulaires sont disponibles sur tableurs EXCEL en vue d'assurer une transmission commode des données de la surveillance. Dans un deuxième stade, les données reçues par MED POL seront intégrées dans une base de données qui permettra une évaluation et une gestion de celles-ci. À cette fin, la base de données MED POL sera restructurée en une nouvelle base où les données validées des activités de surveillance passées et celles de MED POL-Phase III seront combinées. Au titre d'un exercice pilote, il sera procédé à la mise en place de bases de données nationales compatibles dans certains pays en vue de garantir une transmission commode et hautement fiable des données nationales dans la base de données MED POL et une bonne gestion de celles-ci aux niveaux tant national que régional. Un document d'information sur les progrès accomplis dans la gestion des données MED POL est présenté sous la cote UNEP(DEC)MED WG 183/Inf.5.

Le programme d'**assurance qualité des données (AQD)**, géré par le MESL/AIEA, continuera à être l'outil essentiel pour assurer des données fiables et une bonne mise en œuvre des programmes de surveillance continue. Le contrôle externe de la qualité des données se fera grâce aux services d'AQD en cours (exercices d'intercomparaison, cours de

formation, missions d'assurance qualité., etc.) tandis que les laboratoires participants seront conviés par le MED POL à appliquer les procédures internes de contrôle qualité tout au long de la mise en œuvre des programmes de surveillance continue. Des exercices d'interétalonnage seront également organisés pour la surveillance des effets biologiques, de même que des cours de formation, en coopération avec l'Université de Gênes et RAMOGE.

Pour assurer, au plan de la gestion, une utilisation complète des données et des résultats des activités de surveillance continue, il sera procédé à un examen des critères et normes en vigueur pour le classement des zones polluées.

Conformément au budget-programme MED POL approuvé pour l'exercice biennal 2000-2001, une réunion consultative chargée de finaliser les **critères et normes provisoires de qualité pour les eaux de baignade** sera convoquée en 2001. Un projet de document a été rédigé par l'OMS/MED POL en prenant en considération les conditions énoncées dans les traités sous-régionaux et les nouvelles lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé. Cependant, le Secrétariat est d'avis que l'on doit éviter que les critères et normes de qualité qui pourraient finalement être adoptés par les Parties contractantes ne soient en contradiction avec d'autres critères adoptés par d'autres pays ou groupements de pays, et cela en gardant toutefois à l'esprit la spécificité de la situation de la région méditerranéenne. En conséquence, et compte tenu des négociations toujours en cours au niveau d'autres instances internationales associant plusieurs pays méditerranéens, il est proposé de convoquer, s'il y a lieu, une réunion supplémentaire lors de l'exercice 2002-2003 pour s'assurer que les critères et normes de qualité qui seront finalement adoptés dans la région répondent bien aux besoins de cette dernière et puissent être aisément et pleinement appliqués par toutes les Parties contractantes.

Le Protocole «tellurique» sous sa version modifiée de 1996 a un champ d'application plus étendu qui englobe le bassin hydrographique de la région. Le PAS comprend également dans son programme de travail un certain nombre d'actions menées dans ce domaine au niveaux national et régional. De ce fait, et au vu de l'expérience limitée qu'ont acquise dans le passé le PAM et le MED POL dans le domaine de la **pollution des cours d'eau et de la gestion des bassins versants**, il est proposé d'amorcer la mise en œuvre d'activités et programmes spécifiques et fondamentaux afin d'être à même d'aider les pays, dans un proche avenir, à s'acquitter de leurs obligations découlant du nouveau Protocole «tellurique». Les activités seront réalisées en tenant compte des travaux déjà en cours aux niveaux régional et international.

Eu égard à ces nouveaux impératifs de la région dans le cadre de la Convention de Barcelone, lors de la formulation du Projet FEM pour la Méditerranée, le MED POL a veillé à y inclure plusieurs activités fondamentales dans ce domaine qui pourraient servir de base à la réalisation dans l'avenir d'actions nationales et régionales plus importantes. Avec les fonds disponibles au titre du Projet FEM, des lignes directrices pour la surveillance de la pollution des cours d'eau seront donc élaborées et finalisées au cours de l'exercice 2002-2003 avec l'assistance d'experts. Une consultation d'experts est en outre envisagée afin d'examiner le projet de ces lignes directrices qui devraient être adoptées par les Parties contractantes en 2003.

Dans ces conditions, et conformément aux activités prévues dans le PAS, au cours de l'exercice 2002-2003, des informations concernant la qualité et le débit d'une cinquantaine de cours d'eau seront recueillies par le MED POL auprès des autorités nationales et de sources de données régionales et internationales afin de constituer un registre régional de base. Le registre sera soumis aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL aux fins d'examen et d'approbation.

Renforcement des capacités

Comme il est spécifié plus haut à la rubrique "Surveillance continue", les activités de renforcement des capacités liées à la mise en œuvre des **programmes de surveillance continue** seront poursuivies au cours de l'exercice biennal 2002-2003 sous la supervision technique du MESL/AIEA. Elles consisteront à:

- conduire quatre exercices d'intercomparaison portant sur des contaminants organiques dans un échantillon de sédiment et dans une matrice biologique ainsi que sur des métaux en traces et le méthylmercure dans un échantillon de sédiment et dans une matrice biologique;
- conseiller des laboratoires participant au MED POL, sur demande, sur les activités de surveillance et d'évaluation de la pollution marine et de chimie analytique marine;
- conduire des analyses sur prélèvements fractionnés et fournir, sur demande, une assistance aux laboratoires participant au MED POL;
- fournir à des laboratoires participant au MED POL des matériaux et normes de référence dans la mesure des disponibilités;
- entreprendre des missions d'assurance qualité auprès d'États membres quand il y a lieu;
- fournir au Secrétariat du MED POL des conseils sur des questions scientifiques en tant que de besoin (surveillance continue et évaluation, mise en réseaux de laboratoires, activités de gestion de bases de données, nouvelles questions se faisant jour dans le domaine de la pollution);
- accueillir quatre cours de formation au MESL/AIEA de Monaco (un par an pour les analyses de chacun des contaminants organiques et du méthylmercure);

Il est prévu que, grâce à des travaux financés par le FEM en appui au PAS, les activités de renforcement des capacités se développeront. Des programmes de formation seront organisés sur des thèmes en rapport avec **la surveillance continue et l'inspection de la pollution** de même que sur **les stations d'épuration des eaux usées**. Dans un premier temps, il sera organisé un cours régional pendant lequel les participants seront formés aux aspects techniques, juridiques et administratifs des sujets, selon le cas. Au moins un participant par pays pourra suivre le cours qui aura pour but de «former des formateurs». Le stade suivant consistera à tenir plusieurs cours de formation nationaux sur chacun des sujets précités, qui seront, pour l'essentiel, organisés par le personnel formé pendant le cours régional. De plus, des questions se rapportant aux conditions propres à chaque pays seront également traitées dans les cours de formation nationaux et des efforts seront faits pour produire un matériel didactique dans la langue des pays où les cours se dérouleront. A l'issue des programmes de formation, les divers manuels établis à cette occasion feront l'objet d'une diffusion dans l'ensemble de la région.

Au cours de l'exercice biennal, grâce aux crédits disponibles au titre du Projet FEM pour la Méditerranée, le CAR/PP, en étroite coopération avec le MED POL, préparera plusieurs ensembles de **lignes directrices** et organisera **des cours de formation** dans le domaine de la production et des technologies plus propres, en tant que contribution directe à la mise en œuvre du PAS. De fait, le Projet FEM prévoit les activités suivantes:

- lignes directrices régionales pour l'application des MTD et de la MPE dans l'industrie;
- lignes directrices régionales pour l'application des MTD de la MPE aux sources industrielles de DBO, éléments nutritifs et matières solides en suspension;
- lignes directrices régionales pour l'application de la MPE aux engrais dans l'agriculture;
- plan d'action régional pour la réduction des déchets dangereux d'origine industrielle;
- cours de formation régional aux techniques de production plus propre;
- cours de formation national aux techniques de production plus propre.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le CAR/PP réalisera d'autres activités liées à la promotion et à l'utilisation des technologies plus propres, et le METAP organisera des cours de formation à l'EIE dans le cadre du Projet FEM pour la Méditerranée.

Participation du public

Des activités servant à développer la participation du public au processus de mise en œuvre du PAS feront l'objet d'un effort concerté du PAM et de toutes ses composantes, sur la base de la « Stratégie du PAM en matière d'information et sensibilisation du public » approuvée par les Parties contractantes. Pour sa part, le MED POL continuera à associer activement les ONG à ses activités et s'efforcera de diffuser le plus possible d'informations sur le contenu du PAS et ses objectifs.

S'agissant plus concrètement des activités spécifiées dans le PAS à ce sujet, au cours de l'exercice 2002-2003, grâce à des fonds du Projet FEM pour la Méditerranée, des lignes directrices seront élaborées pour faciliter la participation active de toutes les composantes concernées de la société civile à la mise en œuvre du PAS. Un atelier sera également organisé par le PAM pour examiner et approuver la teneur d'un programme régional de participation du public à la mise en œuvre du PAS. Le programme prendra en compte des programmes et conventions pertinents, tels que la Convention d'Aarhus.

Rapports

Le PAM met actuellement au point un **système de rapports** unifié répondant aux obligations de la Convention et des Protocoles à cet égard et qui sera finalisé cette année. Étant donné la complexité du PAS et des différences de nature manifestes des mesures qui y sont prescrites (par ex., mesures politiques, réductions de la pollution, mise en œuvre de plans d'action, etc.), l'on n'a pas jugé possible, à ce stade, d'intégrer dans le système de rapports du PAM des modèles de présentation spécialement destinés aux rapports sur la mise en œuvre du PAS par les pays. Cependant, le Secrétariat suit les travaux du Bureau de coordination du Programme d'action mondial (GPA/PNUE) et tirera profit des expériences en matière d'établissement et communication de rapports dont il sera fait état à la réunion intergouvernementale chargée d'examiner l'application du GPA qui se tiendra en novembre 2001 au Canada. Sur la base des résultats obtenus par le Secrétariat du GPA dans ce domaine, des formats de rapports spécifiques seront établis au cours de l'exercice 2002-2003.

Ainsi qu'il est mentionné dans le PAS, des **informations concernant les nouvelles tendances des charges polluantes** seront recueillies par le MED POL en conclusion des programmes nationaux de surveillance continue et publiés régulièrement dans la Série des rapports techniques du PAM ou dans d'autres documents distincts.

À la suite du lancement, couronné de succès, du projet pilote sur l'établissement d'un **Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP/OCDE)** à Alexandrie (Égypte), un autre pays sera sélectionné pour l'établissement d'un IETMP. Un ensemble de lignes directrices sera élaboré pour permettre et faciliter une participation plus active de pays au processus, et un cours de formation régional sera organisé en 2002.

En ce qui concerne l'examen et l'élaboration d'**indicateurs** qui se déroulent dans le cadre des activités de la CMDD, le Secrétariat coopérera étroitement avec le CAR/PB, l'AEE et des experts de divers pays en vue d'élaborer un ensemble d'indicateurs de la pollution marine qui pourraient être appliqués au système de rapports unifié évoqué plus haut.

Plans d'action nationaux (PAN)

Conformément au plan de travail du PAS ainsi qu'aux activités du Projet FEM pour la Méditerranée, les pays méditerranéens devraient formuler leur PAN, ou des plans sectoriels équivalents, s'il y a lieu, d'ici à l'année 2003, lesquels deviendraient pleinement opérationnels avant 2005. Ainsi, au cours de l'exercice 2002-2003, le Secrétariat, utilisant les crédits du Projet FEM pour la Méditerranée, travaillera étroitement avec les pays pour amorcer le processus. Dans un premier temps, le Secrétariat formulera un projet de méthodologie pour l'élaboration de bilans diagnostiques nationaux qui sera examiné et remanié lors d'une réunion de coordonnateurs nationaux pour le PAS et d'experts. De fait, les bilans diagnostiques nationaux serviront de base à la formulation des PAN. Par le biais du projet FEM, les pays seront prochainement contactés en vue de la finalisation de mémorandums d'accord qui exposeront le processus d'élaboration des PAN et comporteront des détails sur les activités à réaliser, le concours financier et les tâches spécifiques des acteurs nationaux concernés.

Autres activités liées au Protocole «tellurique»

Suite à l'intérêt manifesté par les pays pour la mise en place de nouvelles **usines de dessalement de l'eau de mer** en vue de répondre à l'augmentation de leur demande en eau, et pour donner suite également à des requêtes adressées par certaines Parties contractantes au Secrétariat, le MED POL a établi une évaluation de la situation dans la région qui associe: 1) des informations sur la situation et les tendances des usines de dessalement dans la région; 2) des informations sur les effets éventuels des rejets de saumure par ces usines; 3) les implications possibles de ces pratiques au regard des dispositions des Protocoles «immersions» et «tellurique»; et 4) des éléments pour l'élaboration de lignes directrices. Le document est soumis à la présente réunion sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.183/Inf.6 pour information et examen de la suite à y donner éventuellement. Le Secrétariat propose d'organiser en 2002 une réunion d'experts chargée de poursuivre l'élaboration de lignes directrices pour la gestion de la saumure produite par les usines de dessalement et de finaliser l'évaluation qui sera portée à l'attention des Coordonnateurs nationaux en vue d'une éventuelle soumission aux Parties contractantes. Les lignes directrices devraient surtout être axées sur le choix, pour les usines de dessalement, d'un bon emplacement visant à réduire les impacts sur le milieu marin et sur d'éventuelles mesures de réaménagement des usines existantes.

Le **Bilan diagnostique transfrontière (BDT)** est considéré comme un document très important pour la qualité et la quantité des informations qu'il contient et comme une base très utile pour toutes les activités MED POL. Sa mise à jour et sa finalisation, déjà amorcées à titre préliminaire en 2001, seront menées à bien au cours de l'exercice 2002-2003 en consultation avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, en ayant recours à des crédits du Projet FEM pour la Méditerranée. Le Secrétariat assurera le processus de mise à jour à travers les étapes suivantes:

- Examiner le BDT précédent en vue d'y relever les chapitres qui ont besoin d'être actualisés et d'envisager l'ajout éventuel de chapitres pour rendre compte des développements intervenus depuis dans le domaine des conventions environnementales pertinentes ainsi que des nouvelles informations scientifiques disponibles;
- Recruter une équipe d'experts régionaux;
- convoquer une réunion consultative chargée d'examiner le rapport de BDT mis à jour;
- soumettre le nouveau rapport BDT aux Coordonnateurs nationaux pour approbation.

La question des «**points chauds**» et «**zones sensibles**» de pollution a déjà été traitée et sera poursuivie dans le cadre du Projet FEM. La liste de «points chauds» adoptée en 1997, bien qu'elle représente un pas en avant très important, puisqu'elle constitue la première tentative d'établir une évaluation précise des sources de pollution dans la région, pourrait appeler un réexamen car les données collectées en 1996-1997 ont peut-être besoin d'être actualisées pour rendre compte des développements éventuellement survenus dans les pays. Lors de la planification des activités, il faudra se rappeler qu'à court terme, autrement dit au cours de la période 2002-2003, le Projet FEM pour la Méditerranée prévoit des crédits pour procéder à réexamen des critères concernant les «points chauds de pollution», préparer une mise à jour de la liste et réaliser des études de préinvestissement sur un certain nombre de «points chauds» sélectionnés. La même démarche est adoptée pour les «zones sensibles». Dans le long terme, le Secrétariat est d'avis que la liste de «points chauds», pour refléter les progrès accomplis par les pays, devrait être révisée sur une base régulière que l'on propose de fixer à tous les 4 ans. Compte tenu des activités amorcées en 2001, les activités suivantes seront réalisées au cours de l'exercice 2002-2003:

- a) sélection des «points chauds» pour lesquels des études de préinvestissement seront menées, en consultation avec les pays éligibles au FEM; et
- b) réalisation des études de préinvestissement sélectionnées.

Lors de la réunion du réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation tenue à Sorrente, Italie, du 15 au 17 mars 2001, il a été convenu, entre autres, que des réunions similaires se tiendraient régulièrement, que l'échange d'informations serait intensifié, que l'élément «renforcement des capacités» serait développé en vue de consolider les **systèmes d'inspection**, et enfin que des lignes directrices pour les systèmes d'inspection environnementale devraient être élaborées. Au cours de l'exercice 2002-2003, le Secrétariat travaillera sur la base des recommandations ci-dessus. Plus concrètement, en plus des lignes directrices précitées, il élaborera des manuels techniques, il se rendra dans les pays qui en ont besoin pour les aider à développer leurs systèmes d'inspection, il créera un site web avec des informations spécifiques et des exemples de réussite et organisera des cours de formation. Les activités seront en partie financées par le Projet FEM pour la Méditerranée.

Lors de la dernière réunion de la CMDD tenue à Tunis, il a été proposé à l'OMS d'élaborer une **évaluation de l'état de la santé-environnement dans les pays méditerranéens** qui permettrait à ces derniers d'appliquer une meilleure gestion de réduction de la pollution. L'évaluation aiderait aussi les pays à intégrer des préoccupations d'ordre sanitaire dans la gestion environnementale, en réduisant ainsi les risques pour la santé humaine. Les travaux entrepris sur les incidences pour la santé des eaux de mer polluées, qui ont été entrepris dans le passé dans le cadre du MED POL, nécessitent aujourd'hui d'être complétés de manière à y inclure les zones côtières (bassins versants y compris) puisque celles-ci entrent désormais dans le champ d'application de la Convention de Barcelone et du Protocole

«tellurique» révisés et traitent de la pollution et des risques pour la santé publique. Aussi est-il proposé de mener au cours de l'exercice en 2002-2003, avec des crédits provenant directement de l'OMS, une étude pour évaluer l'état de la santé-environnement en Méditerranée.

3. Activités liées à l'application du Protocole «immersions»

Aux termes des dispositions de l'article 5 du Protocole «immersions» de 1976, les autorités nationales sont tenues d'enregistrer les activités d'immersion lors de la délivrance de permis et d'informer le Secrétariat en conséquence. Cependant, depuis l'entrée en vigueur du Protocole, seul un petit nombre de pays ont régulièrement fait rapport au Secrétariat sur les permis délivrés.

Cela étant, eu égard à l'intérêt que peuvent présenter les opérations d'immersion lors de la planification des activités de surveillance continue et de maîtrise de la pollution et dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole «immersions» révisé de 1995, le Secrétariat s'efforce d'utiliser les informations déjà disponibles pour les intégrer aux nouvelles informations et établir une **évaluation des activités d'immersion pour la période 1995-2001**. Le 1er février 2001, une lettre a été adressée aux Coordonnateurs nationaux pour qu'ils identifient les autorités et experts nationaux qui pourraient aider le Secrétariat à établir l'évaluation. Étant donné que peu de réponses ont été reçues (de 8 pays seulement), le Secrétariat sollicite les informations requises de tous les pays et propose de finaliser l'évaluation en 2002.

Conformément aux dispositions du Protocole «immersions» de 1995 et au programme d'activités MED POL 2000-2001, le Secrétariat a, en l'an 2000, élaboré un projet de **«Lignes directrices pour la gestion des déchets de poisson ou matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins»**. Les lignes directrices ont été adressées le 30 janvier 2001 aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour observations et modifications. Un projet révisé (document UNEP(DEC)/MED WG. 183/4) a été établi en conséquence et soumis à la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour examen et approbation. La réunion a recommandé sa transmission aux Parties contractantes pour adoption.

En vertu des dispositions du Protocole «immersions» de 1995 et conformément au programme d'activités MED POL 2000-2001, le Secrétariat a, en l'an 2000, élaboré un projet de **«Lignes directrices pour l'immersion de plateformes et autres ouvrages placés en mer»**. Le 30 janvier 2001, les lignes directrices ont été adressées aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour observations et modifications. Un projet révisé (document UNEP(DEC)/MED WG. 183/5) a été établi en conséquence; son élaboration sera poursuivie sur la base des observations spécifiques qui seront adressées par les Coordonnateurs nationaux. Un projet final sera établi au cours de l'exercice 2002-2003.

Conformément aux dispositions du Protocole «immersions» de 1995 et afin de remplir les obligations découlant des articles 3 et 6, le Secrétariat propose de travailler, au cours de l'exercice 2002-2003, à l'élaboration de **lignes directrices pour la gestion de matières géologiques inertes non polluées**, ce qui achèvera la liste des lignes directrices à établir. Le Secrétariat recherchera le concours d'experts de la région pour l'élaboration du projet de lignes directrices avant de le soumettre aux Coordonnateurs pour le MED POL pour approbation et aux Parties contractantes pour adoption. Au préalable, le Secrétariat considère qu'une définition correcte et communément admise des termes «matières géologiques inertes non polluées» serait essentielle avant que les travaux ne commencent. Les Coordonnateurs nationaux seront bientôt contactés à ce sujet.

4. Activités liées à l'application du Protocole «déchets dangereux»

En ce qui concerne le Protocole «déchets dangereux», il convient de noter qu'un certain nombre d'activités visant à préparer le terrain à la future application du Protocole sont incluses dans les activités PAS et seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2002-2003, la plupart dans le cadre du plan de travail du Projet FEM pour la Méditerranée (voir ci-dessus la rubrique sur la pollution industrielle).

De plus, le Secrétariat propose d'établir une **évaluation de l'état de la gestion des déchets dangereux dans les pays méditerranéens** qui prendrait en compte les obligations découlant de la Convention de Bâle et d'autres conventions apparentées. L'évaluation permettrait au Secrétariat d'éviter que les travaux ne se recoupent et de recenser les lacunes et les besoins en vue des activités qui seront menées dans ce domaine dans le cadre de l'application du PAS.

5. Activités liées à l'identification et au suivi des questions qui se font jour en matière d'environnement et de pollution

Lors de la dernière réunion de la CMDD à Tunis, les Parties contractantes ont demandé au MED POL de suivre l'évolution des questions liées au **changement climatique** dans la région méditerranéenne et d'en tenir informées les Parties contractantes. Sur la base et en prolongement de la demande précitée, le Secrétariat propose de collationner les informations fondées sur les rapports du GEIC (IPCC) dans la cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et sur d'autres sources de données en rapport avec les pays méditerranéens et de préparer un document d'information de base et à jour. En ce qui concerne le lancement de nouvelles études sur les impacts des changements climatiques dans les pays zones côtières de la Méditerranée, le MED POL s'en chargera, s'il y a lieu, au titre des nouveaux Programmes d'aménagement côtier (PAC) qui seront entrepris dans le cadre du PAM.

Suite à une réunion consultative restreinte sur les nouvelles questions se faisant jour en matière d'environnement et de pollution, tenue à Rome les 31 mai et 1er juin 2000, le Secrétariat, en plus des domaines de **recherche** définis dans les travaux concernant la mise en œuvre du PAS, propose de lancer des projets de recherche limités sur **la pollution atmosphérique** et sur les **agents antisalissures marins** comme thèmes d'une pertinence particulière pour la Méditerranée. S'agissant de la pollution atmosphérique, l'on a estimé que, parallèlement aux activités de surveillance continue menées dans le cadre du MED POL, plusieurs domaines, tels que les voies de cheminement des polluants et les mécanismes des dépôts humides et secs dans la région, nécessitaient encore d'être explorés. Pour les agents antisalissures, étant donné qu'une interdiction totale des TBT est en cours de négociation sur les auspices de l'OMI, il a été jugé nécessaire d'étudier les effets toxiques des produits qui vont être utilisés pour les remplacer dans la région. Compte tenu de l'expansion grandissante des activités de **mariculture** dans la région, il est recommandé de proposer une évaluation des incidences et implications environnementales de ces activités.

Une session spéciale sur les nouvelles questions se posant dans le domaine de l'environnement et de la pollution sera organisée conjointement par la **CIESM** à l'occasion de l'Assemblée générale de cette organisation qui doit se dérouler en septembre 2001 à Monaco. Un certain nombre d'allocations seront versées à des scientifiques méditerranéens pour faciliter leur participation.